

UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET SCIENCES
DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES



Mémoire

En vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences économiques
Option : Economie Monétaire et Bancaire

Thème

La gestion de la liquidité bancaire cas : CPA

Présenté par :
SMAILI Siham

Promoteur : Mr. ABIDI Mohammed

Devant le jury composé de :

Président	: Mr OUALIKENE Selim	Professeur, FSECG, UMMTO
Examinatrice	: Mme. LOUGGAR Roza	M.A.A FSECG UMMTO.
Rapporteur	: Mr. ABIDI Mohammed	M.C.B, FSECG, UMMTO.

 Promotion 2017/2018 

Remerciements

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à mon promoteur Mr. ABIDI Mohammed, d'avoir accepté d'assurer la direction de ce mémoire. Je le remercie pour sa présence et sa disponibilité, et pour le temps qu'il m'a consacré.

J'adresse aussi mes remerciements aux membres du jury qui ont accepté de juger ce travail.

Je remercie le personnel de la banque « CPA » pour avoir fourni les accept.

Dédicaces

Je dédie ce travail à

Ma chère maman, mon père, mon
frère Nabil, mes oncles et mes
tantes ainsi qu'à mes cousins merci
pour le soutien inconditionnel que
vous m'avez donné

A tous mes amis (es)

A tous ceux qui me sont très chers.

Sommaire

Introduction générale

Chapitre I : généralités sur la liquidité bancaire.

Introduction

Section 1 : la notion de la liquidité bancaire

Section 02 : le risque de liquidité.

Section 03 : la gestion Actif-Passif

Conclusion

Chapitre II : La gestion de risque de liquidité

Introduction

Section 01 : La mesure de risque de liquidité

Section 02 : Gestion et la couverture du risque de liquidité

Section 03 : Mise en œuvre de la gestion du risque de liquidité

Conclusion

Chapitre III : Analyse de la position de liquidité du Crédit Populaire d'Algérie

Introduction

Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil

Section 02 : analyse de la position de liquidité du Crédit Populaire d'Algérie

Section 03 : les impasses en liquidité

Conclusion

Conclusion générale

Bibliographie

Liste des tableaux

Liste des figures

Liste des abréviations

Annexes

Table des matières

Introduction générale

La mission de la banque était et reste encore aujourd'hui l'intermédiation. Collectant l'épargne et distribuant les crédits, la banque joue ainsi un rôle fondamental de mise en relation d'agents économiques ayant des intérêts et des objectifs différents. Cette intermédiation se traduit inévitablement par des opérations de transformation. Celles-ci donnent naissance aux risques de liquidité, du taux de change. Cette transformation peut se trouver aggravée par des opérations pour compte propre.

Considéré autrefois comme un risque fondamental de l'activité bancaire, le risque de liquidité était récemment passé au second rang derrière les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt et de change. La liquidité générale du marché et l'action préventive des autorités monétaires semblaient avoir éloigné tout risque grave de liquidité pour une banque.

Au sens large, « le risque de liquidité dans le contexte de faillite des banques, est le risque de retraits massifs de dépôts bancaires ou d'insuffisance d'actifs liquides pour que les banques puissent couvrir ces retraits »¹. Des crises récentes, telles que celle connue par les *Saving and Loans* américains à la fin des années 80, sont venues rappeler l'importance de cette préoccupation : car si les crises de liquidité sont restées peu fréquentes, elles se sont alors caractérisées par leur soudaineté et leur brutalité entraînant souvent la faillite de l'établissement.

Aujourd'hui, l'évolution des marchés offre de nombreuses opportunités de trouver des actifs rentables, la recherche de sources de financement supplémentaires devient essentielle. La gestion de liquidité n'est plus une situation passivement subie résultant de l'activité de la banque (dépôt, crédit), mais résultant d'une gestion complexe visant à optimiser le contenu du bilan.

En Algérie, la création d'un marché monétaire et interbancaire a entraîné des risques nouveaux. En effet, le refinancement n'étant plus systématique, les banques s'échangent la liquidité afin de faire face aux besoins temporaires. L'intervention des investisseurs institutionnels constitue une option nouvelle dans la gestion de liquidité. De plus, le monopole des banques publiques sur certains secteurs d'activité entraîne une incertitude quant à la

¹ GONZALEZ HERMESILLO, Brenda (1999)

stabilité des ressources et des emplois des banques. Cet environnement nouveau conjugué à l'impératif d'une meilleure rentabilité impose aujourd'hui aux banques l'utilisation des outils adéquats pour optimiser leur gestion de liquidité.

Notre thème porte sur la gestion de la liquidité bancaire à cet effet, la problématique principale qui fera l'objet de notre travail est la suivante ;

- ❖ Quelle est la position de liquidité du Crédit Populaire d'Algérie ?

Cette problématique est accompagnée d'un certain nombre de questions pour mieux appréhender le sujet à savoir :

- ❖ Qu'est-ce que le risque de liquidité?
- ❖ Quelle est la démarche à suivre permettant à la banque une gestion effective du risque de liquidité ?
- ❖ Comment les banques conçoivent-elles cette gestion en pratique ?

L'intérêt du sujet

Le choix de notre sujet est justifié par :

- ❖ C'est un thème qui s'inscrit dans le cadre de notre formation.
- ❖ La gestion du risque de liquidité constitue un élément fondamental de la sécurité et de la rentabilité de la banque.
- ❖ La gestion du risque de liquidité permet à la banque de se mettre à l'abri d'une crise de liquidité

La structure du travail

Le présent mémoire est divisé en trois chapitres développés en suivant le fil conducteur de la recherche :

Le premier et le deuxième chapitre traitent des aspects théoriques de la liquidité et du risque de liquidité. Nous consacrerons dans un premier chapitre à examiner les événements qui génèrent un risque de liquidité et tenterons par la suite de recenser les éléments à l'actif et au passif du bilan bancaire qui sont les plus susceptibles de donner naissance à un risque de liquidité.

Le deuxième chapitre portera respectivement sur la gestion de risque de liquidité actif et le passif et les outils de mesure et de couverture du risque de liquidité. Notre étude conduira enfin, à la mise en œuvre d'une gestion de liquidité au niveau d'une banque.

Le troisième chapitre, dont la vocation est essentiellement l'application des règles didactiques, présentera dans un premier temps notre lieu de stage, en l'occurrence le Crédit Populaire d'Algérie. Cela sera suivi d'une simulation portant sur l'analyse de la position de la liquidité de la banque étudiée à l'aide des techniques de la gestion actif-passif.

Chapitre I :
Généralités sur la
liquidité

La théorie économique a défini le concept de la liquidité et le premier théoricien l'ayant introduit est Keynes dans «A Treatise on money¹». La notion de la liquidité recouvre plusieurs aspects, la liquidité de l'économie, d'un actif et la liquidité bancaire, variable sur laquelle nous mettrons l'accent puisque c'est le cœur de ce travail. Sa gestion revient à la banque centrale dans le cadre de la mise en œuvre de la politique monétaire.

Dans le présent chapitre nous essayerons de mettre au clair le minimum de notions nécessaires à la compréhension de l'univers de la gestion du risque de la liquidité bancaire qui est l'objet de notre recherche. Il s'articule autour de trois sections traitant successivement : la liquidité ; le risque de liquidité ; et enfin la gestion de l'actif-passif.

¹ Mohamed Nizar Alkasmî, « La capitalisation boursière flottante d'actions, une condition objective de la liquidité du marché central de la bourse des valeurs de Casablanca ». Thèse pour l'obtention du Doctorat en Sciences Economiques, Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales Rabat Agdal, Novembre 2000.

Section 1 : la notion de la liquidité bancaire

La qualité qui permet de récupérer entièrement une valeur, sans risque et sans délai s'appelle *la liquidité*. Elle est nécessaire pour qu'un actif soit facilement transformable en monnaie.

1.1 La définition

La liquidité est un concept keynésien, puisqu'il a été défini pour la première fois dans « A Treatise on money ». ² Chez Keynes, le degré de liquidité d'un bien indique « *la capacité de ce bien à être échangé contre le moyen de paiement de l'économie, dans un délai minimum sans coût ni perte en capital; la monnaie étant par définition, l'objet le plus liquide ou plus précisément, la liquidité elle-même* ». ³

Keynes évoque deux approches de la liquidité dans « A Treatise on money ». La première met la monnaie en relation avec les actifs financiers. Cette relation se caractérise par un choix entre la détention de la monnaie et celle des titres; Elle est expliquée par le concept de «préférence pour la liquidité ». La monnaie est alors définie comme « une réserve de valeur parmi d'autres dans l'ensemble des actifs ».

La seconde place la monnaie en relation avec les biens. Cette relation se caractérise par le choix de détenir la monnaie ou des biens. La liquidité est alors « l'instrument qui permet de réaliser les transactions ». ⁴

Joël Bessis, dans son ouvrage *Gestion des Risques et Gestion Actif Passif des Banques* définit le risque comme étant : « L'incertitude qui pèse sur les résultats et les pertes susceptibles de survenir lorsque les évolutions de l'environnement sont adverses »

² Mohamed NizarAlkasmî, « La capitalisation boursière flottante d'actions, une condition objective de la liquidité du marché central de la bourse des valeurs de Casablanca », Thèse pour l'obtention du Doctorat en Sciences Economiques, Novembre 2000

³ Joanna Bauvert, L'ambivalence du concept de liquidité dans « A Treatise on money », l'actualité économique, revue d'Analyse Economique, vol. 79, n° 1-2, Mars-Juin 2003

⁴ Idem

La liquidité a plusieurs acceptions :

a) pour une banque, la liquidité signifie son aptitude à répondre sans délai à toute demande légitime :

1- de retrait de fonds par la clientèle

2- de cession de monnaie centrale lorsque le jeu de leurs différentes opérations les conduit à devoir céder de la monnaie centrale à des institutions financières bancaires ou non bancaires.

Par monnaie centrale, on entend les billets et pièces ainsi que les réserves des banques de second rang auprès de la Banque Centrale.

b) pour l'ensemble des banques (système bancaire), la liquidité est l'aptitude des banques à disposer de monnaie centrale lorsque le jeu de leurs différentes opérations les conduit à devoir céder de la monnaie centrale à des institutions financières non bancaires ou à des agents non financiers⁵.

c) on considère en général qu'un actif est liquide s'il peut être rapidement transformé en monnaie sans perte de valeur et à un coût de transaction relativement faible. Directement liée à la négociabilité de l'actif, la liquidité s'apprécie donc par rapport à trois éléments:

- la perte en capital subie lors de la vente ;
- le temps requis pour réaliser la vente ;
- l'importance des frais de courtage⁶.

1.2 Les motifs de préférence pour la liquidité :

Détenir de la liquidité génère un coût dans la mesure où elle peut être utilisée pour acquérir un actif productif ou un placement procurant un intérêt. Selon l'économiste Anglais John Maynard Keynes, le comportement des détenteurs d'encaisse monétaire peut obéir à trois grands types de motivations :

⁵D. BESNARD «La monnaie : politique et institutions», Ed. Dunod, 2ème édition, Paris, 1987 p. 44

⁵P. Vernimmen, «Gestion et politiques de la banque », ed. Dalloz, Paris, 1981, p 186 John Maynard Keynes, «

⁶ P. Vernimmen, «Gestion et politiques de la banque », ed. Dalloz, Paris, 1981, p 186 John Maynard Key

1.2.1 Un motif de transaction : en raison d'absence de synchronisation entre les opérations de versements et de collectes de fonds, un certain niveau de liquidité doit être conservé afin de faire face aux dépenses courantes et d'éviter les ruptures de trésorerie.

1.2.2 Motif de précaution : « *Le souci de parer aux éventualités qui exigent des dépenses inopinées, l'espoir de profiter d'occasions imprévues pour réaliser des achats avantageux, et enfin le désir de conserver une richesse d'une valeur monétaire immuable pour faire face à une obligation future stipulée en monnaie sont autant de nouveaux motifs à conserver de l'argent liquide* »⁷

1.2.3 Motif de spéculation : « *Ce motif appelle une étude plus détaillée, d'abord parce qu'il est moins bien compris que les autres, et ensuite à raison du rôle particulièrement important qu'il joue en transmettant les effets d'une variation de la quantité de monnaie* »⁸

1.3 Les fonctions et les sources de la liquidité.

L'importance de la liquidité prend tout son sens par l'appréhension de ses fonctions et ressources.

1.3.1 Les fonctions de la liquidité.

1.3.1.1 Rassurer les créanciers.

La première fonction de la monnaie est de rassurer les prêteurs de fonds. Ceux-ci ne sont pas tant intéressés par le rendement que par la certitude d'être remboursés. Tant qu'une banque est perçue comme ayant des liquidités suffisantes, ces prêteurs n'auront aucune crainte à prêter ou à placer leurs fonds auprès de cette banque.

1.3.1.2 Rembourser les emprunts.

La seconde fonction de la liquidité est de rassurer la banque elle-même sur son aptitude à rembourser ses dettes à mesure qu'elles deviennent exigibles et cela sans être dans la nécessité absolue de les renouveler. Une banque qui finance des emplois à long terme par des ressources à court terme doit avoir de la liquidité pour pouvoir faire face à ses échéances.

⁷ John Maynard Keynes, « *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* », édition française de 1955, traduction Jean de Largentaye, p. 212

⁸Idem

1.3.1.3 Garantir l'aptitude de prêter.

Pour financer les demandes de crédits inattendues dans le cadre de lignes qu'elle accorde à ses clients, la banque doit entretenir une certaine liquidité. Pour ce faire, elle doit faire en sorte que ses emprunts actuels sur les marchés et sa bonne réputation soient tels que la banque puisse se présenter à nouveau sur le marché et acquérir des fonds sans difficultés et en fonction de ses besoins.

1.3.1.4 Eviter la vente forcée d'actifs.

Si une banque, pour un motif quelconque, devient sérieusement illiquide et qu'elle ne soit pas en mesure de renouveler ses emprunts à mesure qu'ils arrivent à échéance, une solution consiste à vendre des titres ou des prêts à des prix de marché très en dessous de leur valeur nominale et la banque subira de ce fait des pertes considérables.

1.3.1.5 Prévenir le paiement d'un intérêt élevé.

Une banque qui se présente souvent sur le marché comme emprunteuse, notamment quand les taux sont à leur plus haut niveau, sera perçue comme illiquide. Le marché lui imposera des taux élevés. Avoir des liquidités suffisantes permet donc à une banque de ne pas être forcée de payer des taux d'intérêt élevés.

1.3.1.6 Eviter le recours à la Banque Centrale.

Le recours à l'avance de la Banque Centrale présente de nombreux inconvénients, d'abord en raison de son coût élevé, mais aussi de l'intervention de la Banque Centrale dans la gestion de l'établissement considéré comme illiquidité. Ainsi, la détention d'une liquidité suffisante permet d'éviter le recours à la Banque Centrale.

1.4 Les sources de liquidité⁹ :**1.4.1 Les actifs liquides ou quasi-liquides :****1.4.1.1 Les encaisses :**

Ils sont à caractère très liquide. Ils représentent une source de liquidité immédiate pour la banque.

⁹Inspiré de : NIBOUCHE.L, « cours de gestion de trésorerie bancaire », Ecole Supérieure de Banque, 2014. Et de : DEMEY.P ; FRACHOT.A et RIBOULET.G, « Introduction à la Gestion Actif- Passif Bancaire », Economica, Paris, 2003, P.16

1.4.1.2 Les actifs quasi échus :

Ce sont des actifs sur le point d'arriver à échéance, il s'agit :

- ❖ Du portefeuille des prêts, qui procure à la banque des liquidités au fur et à mesure que les échéances tombent par les remboursements des crédits (principal et intérêts échus).
- ❖ Des titres et des instruments de marché monétaire émis par d'autres établissements, comme les bons du Trésor et les certificats de dépôts devenant bientôt échus.¹⁰

1.4.1.3 Les actifs facilement cessibles :

Ce sont des actifs détenus par la banque qui n'arrivent pas forcément à leur terme, mais qu'elle peut vendre sur un marché, rapidement et sans perte en capital, à l'exemple des crédits à la clientèle qui, selon les pays et selon les types de crédits, peuvent être plus ou moins facilement vendus soit directement sur un marché, soit par des opérations plus complexes telles que la titrisation.

1.4.2 L'attitude à emprunter :

C'est la capacité, pour une banque, à accéder aux marchés de capitaux. Cette attitude dépend de la taille de la banque ; de sa notoriété et de la qualité de sa signature.

1.4.3 Les lignes de crédit interbancaires et auprès de la Banque Centrale :

Une banque peut demander aux autres banques de lui accorder un crédit de soutien (appelé ligne de crédit stand-by). Ces lignes de crédit sont souvent sollicitées et octroyées par les banques les unes aux autres, dans le but de faire face à leurs besoins de liquidité. Il peut aussi s'agir d'un concours demandé à Banque Centrale qui intervient autant que prêteur en dernier ressort.

1.5 Facteurs de liquidité¹¹ :

La liquidité bancaire est influencée par un ensemble d'éléments agissant sur les fuites et les flux de paiement sortant du circuit bancaire en amenant les banques à demander de la monnaie centrale. Il s'agit des facteurs dits de liquidité qui peuvent être classés en deux catégories distinctes :

¹⁰Inspiré de : NIBOUCHE.L, « cours de gestion de trésorerie bancaire », Ecole Supérieure de Banque, 2014. Et de : DEMEY.P ; FRACHOT.A et RIBOULET.G, « Introduction à la Gestion Actif- Passif Bancaire », Economica, Paris, 2003, P.16

¹¹ NIBOUCHE.L, « cours de gestion de trésorerie bancaire », Ecole Supérieure de Banque, 2014.

1.5.1 Facteurs autonomes

Ce sont des facteurs liés à certaines opérations dont l'évolution dépend directement du comportement des agents non financiers influençant ainsi le niveau de la liquidité de façon directe :

1.5.1.1 Les opérations en billets de banque : les retraits des billets réduisent les avoirs de la banque en monnaie centrale tandis que les versements les augmentent ;

1.5.1.2 Les opérations avec le Trésor : les règlements effectués entre les banques d'une part et le Trésor Public ou ses correspondances (Comptes Courants Postaux (C.C.P) et Fonds particuliers) d'autre part, ont une influence sur les comptes des banques commerciales ouverts auprès de la Banque Centrale. En effet, la liquidité bancaire est affectée par la politique budgétaire ;

1.5.1.3 Les opérations sur devises : Lorsqu'une vente de devises par les banques à la Banque Centrale en faveur des clients se produit, la liquidité des banques s'accroît. Inversement lorsque les banques achètent des devises, la liquidité bancaire se réduit¹².

1.5.2 Facteurs institutionnels

C'est l'ensemble d'instruments et règles que la Banque Centrale fixe pour la mise en place de sa politique monétaire afin de gérer la situation globale de la liquidité bancaire. Il porte principalement sur :

1.5.2.1 Les réserves obligatoires : Les banques sont tenues de détenir de la monnaie centrale en réserve dans leurs comptes ouverts auprès de la Banque Centrale ;

1.5.2.2 La mobilisation des créances : la possibilité de mobilisation de créance qu'une banque dispose, détermine dans une large mesure la liquidité de ses actifs ;

1.5.2.3 Les opérations d'open market : elles permettent de contrôler la liquidité du marché en agissant sur les taux d'intérêt à travers :

¹² D. Besnard Op. cit, p. 48

- **les opérations dites fermes** : la Banque Centrale peut procéder à un achat ou à une vente ferme de titres afin d'alimenter ou de ponctionner une partie de la liquidité du marché,
- **les opérations de cessions temporaires** : elles correspondent à des prises ou des mises en pension de titres,
- **les opérations de réglage fin** : ce sont des opérations liées principalement à une situation de surliquidité. Les banques sont incitées à placer leur liquidité sous forme de dépôts auprès de la Banque Centrale.

En définitive, plusieurs facteurs peuvent affecter la liquidité de la banque et du système bancaire dans son ensemble. Cela rend la gestion de la liquidité plus que nécessaire, d'autant plus que la matière première de l'activité bancaire est constituée des dépôts.

1.6 La liquidité et la solvabilité :

Ainsi que l'a écrit le grand économiste Charles Goodhart, "*liquidité et solvabilité sont les deux piliers de l'activité bancaire, souvent impossibles à distinguer l'un de l'autre. Une banque illiquidité peut devenir rapidement insolvable, et inversement*"¹³

Au niveau de la banque, les problèmes de liquidité peuvent se transformer rapidement en problèmes de solvabilités. Lorsqu'une banque est en manque de liquidité suite à d'importantes demandes de retraits et ne parvient pas à trouver d'autres sources de liquidité, elle va préférer rationner le crédit plutôt que de vendre ses actifs à long terme.

Suite à cette démarche les entrepreneurs ne peuvent plus continuer leurs activités, donc créer de la valeur pour pouvoir rembourser les crédits. En conséquence, la valeur du portefeuille de crédits de la banque baisse, des prévisions supplémentaires sont nécessaires. Finalement, cela provoquera l'insolvabilité de la banque. D'autre part, l'insolvabilité est susceptible d'aggraver la situation d'illiquidité en cas où la banque est confrontée aux ruées de ses déposants.

Dans un contexte où la banque est insolvable, la liquidation imminente des actifs à long terme, nécessaire pour satisfaire les chocs de liquidité entraîne le creusement de l'écart

¹³C.Goodhart, "La gestion du risque de liquidité", revue de la stabilité financière, février 2008, p 41-46.

entre la valeur des passifs bancaires et la valeur des actifs bancaires, cette conjoncture a pour effet l'amplification du risque d'illiquidité et de plus. Il est fort probable que les déposants n'en soient pas tous remboursés.

1.7 La liquidité et la rentabilité :

La liquidité et la rentabilité sont deux notions très liées, en effet, une banque qui cherche à maximiser sa rentabilité, empruntera à court terme pour placer à long terme, afin de bénéficier du différentiel des taux.

En augmentant le volume des transformations, la banque joue au détriment de sa liquidité. Si elle souhaite maintenir une situation très liquide, elle devra acquérir des actifs à faible marge ce qui va réduire sa rentabilité. En d'autres termes, plus une banque est liquide, moins elle est rentable. Il est important de souligner que cette situation n'est valable que lorsque la courbe des taux est de pente positive, c'est-à-dire que la transformation permet de réaliser une marge d'intérêt.

Le choix entre liquidité et rentabilité dépend de la fonction d'utilité de la banque et de l'appréciation qu'elle se fait du risque

Section 2 : le risque de liquidité.

Les banques ont généralement pour fonction principale la transformation des échéances, ce qui les rend vulnérables au risque de liquidité.

1.1 Définition du risque de liquidité

Le risque de liquidité, appelé parfois le risque d'illiquidité, a été abordé par de nombreux auteurs.

SARDI souligne que « *le risque de liquidité ou précisément le risque d'absence de liquidité donc d'illiquidité, est le fait pour une banque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements par l'impossibilité de se procurer les fonds dont elle a besoin* »¹⁴.

¹⁴ A, Sardi. *Audit et contrôle interne bancaires*. Paris : AFGES, 3ème trimestre 2002. p.43.

Cette définition a connu des évolutions avec le temps en introduisant le coût qu'une telle situation peut engendrer, d'où la définition adoptée par les autorités de régulation algériennes. Ces dernières précisent à cet effet que le risque de liquidité est « *le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements, ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position, en raison de la situation du marché, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable* »¹⁵.

De même, MARDERS et MASSELINE¹⁶ soulignent que « *le risque de liquidité correspond au risque de cessation de paiement lié à l'impossibilité de se refinancer, ou de perte liée à la difficulté pour la banque de se procurer des fonds à des conditions normales de marché* »

Michel DUBERNET définit le risque de liquidité comme suit : « *Le risque de liquidité représente pour un établissement de crédit l'éventualité de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances même par la mobilisation de ses actifs* »

A partir de ces définitions, nous constatons que le risque de liquidité est un risque immédiat qui met la banque dans l'incapacité de faire face à ses engagements exigibles par son actif disponible et/ou réalisable. Cette incapacité est alimentée par plusieurs sources¹⁷. Le risque de liquidité prend, par conséquent, différentes formes.

1.2 Origine du risque de liquidité :

Généralement, le risque de liquidité intervient lorsque la banque ne possède pas une liquidité suffisante pour couvrir les actifs inattendus, comme par exemple un retrait massif des dépôts ou de l'épargne des clients.

Le risque de liquidité est lié à trois facteurs essentiels : la transformation des échéances, l'attitude des agents économiques à l'égard de la banque et la liquidité du marché.

¹⁵ Règlement de la Banque d'Algérie n° : 11-08 du 28 novembre 2011 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers. Article 2.

¹⁶ H, P, Marders et J, L, Masselon. *Contrôle interne des risques*. 2ème éd. Paris : Eyrolles, 2009. p.52

¹⁷ Il s'agit notamment des activités courantes, des activités de marché, de la concentration de financement et des engagements du hors bilan, qui seront développés ultérieurement

1.2.1 La transformation des échéances :

Ceci est dû à deux facteurs :

- Les préférences des contreparties : les prêteurs et les emprunteurs de fonds ont des intérêts complètement différents. Les premiers veulent prêter court tandis que les autres visent de longs emprunts. L'ajustement des actifs et passifs est donc impossible.
- La recherche d'une marge d'intérêt: lorsque la courbe des taux est ascendante (les taux à court terme sont inférieurs à ceux à long terme). La transformation permet de générer une marge positive pour la banque.

1.2.2 L'attitude des agents économiques :

La confiance qu'inspire une banque lui permet d'exercer son activité, de se refinancer dans les meilleures conditions et donc assurer une rentabilité satisfaisante, ce qui améliorera son image sur le marché. L'inverse provoquera un accès limité aux nouveaux marchés et une dégradation des résultats, et cette atteinte à la confiance peut avoir de différentes origines telles que : mauvaise gestion, défaillance des contreparties...

1.2.3 La liquidité du marché :

La crise de liquidité peut également survenir d'une crise de liquidité du marché. Cette crise peut résulter du jeu de l'offre et de la demande sur le marché ou d'une intervention volontaire des autorités monétaires (élévation des taux...) ou d'un resserrement important des contraintes réglementaires dissuadant les investisseurs d'intervenir sur des segments particuliers. Il est probable que la banque centrale intervienne en alimentant le marché en liquidité afin de prohiber une crise systémique.

1.3 Identification du risque de la liquidité Actif et Passif :

Dans le souci de gérer efficacement son risque de liquidité, la banque doit examiner la manière dont ses activités pourraient affecter sa position de liquidité. Elle doit aussi prendre en considération les facteurs exogènes qui pourraient avoir une influence sur ses décisions en matière de gestion du risque de liquidité.

1.3.1 Identification du risque de la liquidité Actif :

À l'actif, le risque de liquidité peut être identifié à partir des activités de banque commerciale ainsi que des activités de marché.

1.3.1.1 Les activités bancaires :

En ce qui concerne les créances sur les institutions financières et la clientèle, le risque de liquidité provient principalement du risque de non remboursement des crédits en raison de la défaillance des contreparties ou à la survenance d'une crise sectorielle. À ce titre, l'apparition de telles difficultés relève du niveau d'exposition de l'établissement au risque de contrepartie.

D'un autre côté, une banque accorde de nouveaux prêts, accepte des renouvellements et finance l'utilisation des lignes déjà existantes. Elle devra, de ce fait, inclure les prévisions de ces sorties de fonds dans son estimation des flux de liquidité même si cela représente certains obstacles à surmonter. En effet, un bilan bancaire comporte des options dites « cachées » qui soulève de réels problèmes de valorisation. Le plan d'épargne logement ou bien la possibilité de rembourser des emprunts par anticipation en sont des exemples courants.

➤ Le plan d'épargne logement :

Le PEL est « un produit qui associe à la fois un dépôt et un prêt »¹⁸. Dans un premier temps, son souscripteur a le droit d'effectuer des virements ou des versements à un taux fixé dès la souscription.

À l'issue de cette phase d'épargne, le client peut à tout moment mais dans les limites autorisées par le contrat, solliciter un prêt à un taux garanti dès l'ouverture du PEL. Le montant du prêt dépend des intérêts accumulés pendant la phase d'épargne. Si le taux de marché du crédit est inférieur au taux d'emprunt garanti initialement, le client peut renoncer à son droit au prêt.

Ainsi, le PEL représente pour la banque un engagement dont ni le montant, ni la maturité, ni la réalisation ne peuvent être appréhendés. De ce fait, le caractère optionnel de ce produit risque de fausser les projections des flux de liquidité.

¹⁸M. DUBERNET, « Gestion actif-passif et tarification des services bancaires », ECONOMICA, Paris, 1997, page 32.

➤ **Les options de remboursements anticipés :**

Les crédits immobiliers à taux fixe offrent à l'emprunteur la possibilité de rembourser par anticipation avec une indemnité payée sur le capital restant dû. L'exercice de cette option dépend de l'évolution des taux d'intérêt. En effet, lorsque les taux sur le marché baissent, le client préfère rembourser par anticipation que de continuer à payer des mensualités élevées. Il pourra alors réemprunter à un taux plus faible.

La pénalité ne suffit pas pour dissuader le souscripteur de profiter de l'avantage financier de l'opération « remboursement-réemprunt » si le taux du marché baisse suffisamment par rapport au taux contractuel du prêt immobilier. Cette option de remboursement fait peser une incertitude sur les flux futurs perçus par la banque. Un modèle d'évaluation des options de remboursements par anticipation permet de les intégrer dans les prévisions des flux de liquidité et de les facturer au client afin de compenser les pertes qu'elles peuvent engendrer.

Il existe aussi des produits financiers qui offrent aux banques la possibilité de se couvrir des risques de variation des taux.

1.3.2 Les activités de marché :

Les activités de marché qui apparaissent à l'actif portent principalement sur le portefeuille de titres détenu par la banque. Ce portefeuille permet à la banque :

- La réalisation de plus-values lors de la cession en raison d'une hausse sur le marché secondaire du cours des titres.
- La cession temporaire des titres en contrepartie d'un prêt de liquidité.
- L'obtention de liquidités à l'arrivée à échéance d'un titre.

La détérioration de la qualité d'un titre ou le déclenchement d'une crise du marché peuvent entraîner une baisse du cours des titres détenus par la banque, épongeant ainsi une source majeure de liquidité. À la suite de cette situation, les prêts de liquidité seront également affectés dans la mesure où leurs montants seront inférieurs à la valeur nominale des titres donnés en garantie.

L'établissement doit définir le critère de liquidité des actifs qui constituent son portefeuille. Ce critère doit tenir compte de la date d'échéance, de la cote de crédit et du taux de change lorsque les actifs sont libellés en monnaies étrangères. Il doit aussi tenir compte de la liquidité du marché qui est définie par quatre propriétés, à savoir :

- L'immédiateté, c'est-à-dire la rapidité d'exécution.
- L'étroitesse de la fourchette proposée.
- La profondeur du marché qui représente sa capacité à absorber immédiatement un volume important sans trop peser sur les prix actuels.
- La résilience qui exprime la capacité avec laquelle les prix après une hausse ou une baisse reviennent au niveau précédent.

Il est nécessaire de noter que dans le cadre de son activité d'intermédiation contrepartiste, la banque peut se trouver dans la situation où elle devra détenir des titres à faible liquidité afin de combler les ordres d'achat et de vente émis par sa clientèle.

1.3.2 Identification du risque de liquidité Passif :

En ce qui concerne le poste du passif, le risque de liquidité est généré par l'arrivée à échéance de certains dépôts et emprunts. Il peut également être généré par le risque de financement et les concentrations de financement.

1.3.2.1 Le risque de financement :

Le risque de financement est défini comme : « *le risque d'épuisement soudain des sources externes de liquidité* »¹⁹

Le risque de financement est défini comme étant le risque d'épuisement soudain des sources externes de liquidité. Ce risque découle des possibilités de retrait des dépôts par anticipation et de la fermeture des lignes de crédit sur le marché interbancaire suite à une modification de la situation financière de l'établissement ou encore suite à une variation des taux.

Lors de l'analyse du risque de financement, on fait généralement la distinction entre les ressources de la clientèle et celles du marché de capitaux. Ces deux sources ne réagissent

¹⁹Lasry. J.M, 'gestion actif-passif', Encyclopédie des marchés financiers (Tome1), Ed. Economica, 1997, Page 521.

pas de la même façon à un changement de la situation de l'établissement car elles n'ont pas le même degré de sensibilité au risque de taux et au risque de contrepartie.

➤ **Les ressources de la clientèle :**

Ces ressources proviennent du public sous forme de dépôt à vue ou à terme dont une partie se caractérise par l'instabilité. En effet, les clients sont plus attirés par le revenu et sont moins fidèles et moins liés à une banque seulement par habitude.

Un établissement qui connaît des difficultés financières ou dont l'image se serait dégradée, suscitera l'inquiétude des déposants qui se précipiteront de retirer leurs dépôts. D'un autre côté, le rendement des placements pourrait affecter la liquidité de la banque. En effet, l'amointrissement de l'épargne dans le bilan d'une banque peut s'expliquer par la fuite de ses ressources vers des placements plus attrayants.

➤ **Les ressources du marché de capitaux :**

Ce sont les ressources qui proviennent des banques, des institutionnels, des sociétés industrielles et commerciales. L'abaissement de la notation par une agence de rating ou l'annonce d'éléments négatifs (publication d'une perte) peuvent ainsi se traduire par la suppression de l'accès au refinancement interbancaire.

En effet, la vitesse élevée de transmission de l'information sur ce marché facilite le développement d'un tel processus pour des établissements connaissant des difficultés financières.

Les prêteurs institutionnels sont très sensibles au risque de contrepartie. Ils surveillent de près la solvabilité de la banque à travers ses besoins de capitaux, leur régularité, leur volume, la qualité de leur planification au cours du temps, sa situation financière, etc. Ayant cédée des titres avec une moins-value ou manifestée une demande brutale d'un financement important, une banque pourrait être perçue par le marché comme étant insolvable.

1.3.2.2 Les concentrations de financement :

Une concentration de financement se manifeste lorsqu'une seule décision est susceptible de causer un retrait massif des fonds et contraindre la banque à changer de

stratégie de financement. Ces concentrations ne sont pas quantifiables par un montant, elles dépendent de la stratégie et de la structure du bilan de la banque.

Cette dernière doit identifier les concentrations potentielles de financement par :

- La composition des échéances des ressources.
- La sensibilité des ressources au risque de crédit.
- La diversification des contreparties.
- La dépendance vis-à-vis d'un instrument ou d'un produit particulier.

Section 03 : la gestion Actif-Passif

Connue aussi sous le nom ALM (Asset and Liability Management), la gestion actif-passif est apparue aux Etats-Unis dans les années 80 est entrainé d'acquérir une grande identité dans les banques. Il est nécessaire de définir cette notion, de présenter son périmètre, sa démarche et enfin ses différentes approches pour la gestion du risque de liquidité.

1.1 Définition :

« *La gestion Actif-Passif (ou Asset Liability Management ALM) consiste pour une banque à déterminer une situation idéale exprimée en termes de taille, c'est-à-dire de total de bilan, et de structure et à prendre des décisions qui permettent d'atteindre cette situation idéale* »²⁰

La gestion actif-passif, appelé aussi ALM (Assets and Liabilities Management) est l'ensemble des techniques et des outils de gestion qui permettent de cantonner les conséquences d'une évolution adverse des risques financiers. L'ALM vise à optimiser la rentabilité des fonds propres en fonction des objectifs fixés par l'établissement et des contraintes réglementaires.

La gestion actif-passif est : « *une méthode globale et coordonnée permettant à une banque de gérer la composition et l'adéquation de l'ensemble de ses actifs et passifs et de son hors bilan plus précisément :*

- *chaque banque possède une fonction d'utilité qui reflète ses préférences en matière de rentabilité et de risque ;*
- *chaque combinaison d'actifs et de passifs engendre un certain niveau de rentabilité et de risque ;*

²⁰De Coussergue, Gestion de la banque, Dunod, 1996, Paris, page 197.

- *parmi ces combinaisons, la banque choisit celle qui correspond à ses préférences et la GAP consiste à atteindre cette structure du bilan conforme aux exigences de la banque en matière caractérisé par : une rentabilité et un niveau de risque conformes aux exigences de la banque, et le respect de la réglementation prudentielle »²¹.*

1.2 Objectifs :

Le but final de la méthode ALM diffère d'un auteur à l'autre. Pour certains il s'agit d'une gestion du bilan pour pouvoir améliorer les résultats, pour d'autres, les objectifs sont plus prudents, mais d'une manière générale, la gestion actif passif vise à cantonner dans des limites consciemment déterminées les conséquences négatives éventuelles des risques financiers, et cherche à atteindre cet objectif dans les meilleurs conditions de rentabilité.

En premier lieu, la gestion actif-passif a vocation à participer à la définition de règles de gestion financière des risques financiers, des fonds propres et de la tarification que l'établissement choisi d'appliquer. Cela se fera avec la participation d'autres services tels que le contrôle de gestion, et prendra en considération les exigences des actionnaires et des créanciers.

Après quoi, la cellule de gestion actif-passif devra définir les objectifs et les principes de gestion qui concernent directement son domaine d'intervention de gestion des risques financiers que l'on pourrait appeler la politique de financement de l'établissement :

- Les principes de gestion et les limites de risques financiers ;
- Les principes de gestion et les limites de risque de contrepartie sur la sphère financière ;
- Les mécanismes de taux de cessions internes et d'allocation des fonds propres.

1.3 La gestion Actif-Passif :

En ALM, deux approches peuvent être adoptées pour gérer le risque de liquidité :

1.3.1 L'approche fondamentale.

Cette approche vise à gérer le risque de liquidité à long terme. Elle consiste à contrôler la structure actif-passif à travers l'ajustement des échéances des actifs et des passifs ou par la

²¹Henri.J et Sardi.A, "Management des risques bancaires", Ed. AFGES, Paris, 2001, p 30

diversification et l'élargissement des sources de financement. Cela peut se faire par la gestion des actifs, la gestion des passifs ou par la gestion simultanée des deux côtés.

1.3.1.1 la gestion des actifs.

La gestion des actifs vise à gérer le risque de liquidité par la détention d'actifs liquides. En ayant recours à la gestion des actifs, les besoins de liquidité sont généralement couverts par les réserves primaires ou secondaires.

Les réserves primaires constituées du cash sont destinées à faire face aux exigences réglementaires. Les réserves secondaires incluent les actifs destinés, à l'origine, à faire face aux besoins de liquidité. Ces réserves sont très liquides. De plus, elles peuvent être converties en liquidités avant échéance à la discrétion de la banque.

1.3.1.2 la gestion du passif.

Cette approche suppose l'aptitude de la banque à lever des montants suffisants au prix du marché. Elle consiste à couvrir les besoins de liquidité en empruntant sur le marché à mesure que ces besoins surviennent. La gestion du passif n'est cependant pas sans risque, dans la mesure où des actifs à long terme sont financés par des emprunts à court terme.

Le coût et la durée de l'emprunt jouent un rôle vital dans la gestion du passif. La banque devrait, d'une part, être capable de lever des fonds à un coût raisonnable et d'autre part, s'assurer que le profil d'amortissement de l'emprunt ne génère pas un risque de liquidité ni de taux.

1.3.2 L'approche technique.

Cette approche permet de gérer le risque de liquidité à court terme. Elle consiste à gérer les financements de manière à maintenir tout déséquilibre prévisionnel en liquidité dans les limites compatibles avec la réglementation, la croissance de bilan, les incertitudes et la capacité de se refinancer sur les marchés. La banque doit identifier les entrées et les sorties de fonds afin de maintenir un niveau acceptable de risque de liquidité.

1.4 Les conditions nécessaires à la gestion Actif-Passif.

La mise en œuvre de la gestion Actif-Passif nécessite l'existence d'un certain nombre de conditions externes relevant du fonctionnement des marchés de capitaux et de la politique monétaire.

1.4.1 Le fonctionnement des marchés de capitaux.

La banque étant amenée à se présenter sur les différents marchés de capitaux. Ceux-ci doivent être décloisonnés et diversifiés.

- *Un marché décloisonné* est un marché dont les compartiments sont accessibles à tous les opérateurs.

- *Un marché de capitaux diversifié* est un marché :
 - permettant par la variété des supports, de réaliser tous types d'opérations, achats, ventes, émissions, cessions, mises en pension...
 - couvrant toutes les échéances, du plus court terme, au jour le jour, jusqu'aux échéances longues, dix (10) ans, quinze (15) ans, voire même plus.

1.4.2 Une politique monétaire adaptée.

La politique monétaire ne doit pas constituer un obstacle à la mise en œuvre de la gestion Actif-Passif. Les actions de type encadrement de crédit ou fixation administrative des taux d'intérêt sont incompatibles avec la flexibilité des bilans bancaires.

Conclusion :

La liquidité bancaire signifie la capacité d'une banque à financer ses actifs et à rembourser ses engagements à court terme. Si la banque n'arrive pas à faire face à ses engagements ou à financer le développement de son activité, à un instant donné, elle sera dans ce cas assujettie à un risque de liquidité.

Le risque de liquidité est le risque, pour une banque, de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagements ou de ne pas pouvoir financer le développement de son activité. Les facteurs susceptibles d'influencer le risque de liquidité sont nombreux. Certains sont liés au niveau de transformation appliqué par la banque. D'autres sont exogènes tels que la réputation de la banque, l'attitude des agents à son égard ou bien la liquidité des marchés de capitaux.

Le profil du risque de liquidité d'une banque est influencé par les flux que génèrent-les activités de son bilan. À l'actif, la défaillance des contreparties et la détérioration de la qualité des titres augmentent le risque de liquidité encouru par la banque. D'un autre côté, la banque doit tenir compte des options cachées qui sont liées au comportement des clients. Au passif, le risque de liquidité est généré par l'arrivée à échéance des dépôts de la clientèle et des lignes de refinancement. Il peut également s'apparenter à un risque de financement, c'est-à-dire l'épuisement soudain des ressources de la banque ou à une concentration de financement qui est assortie à des sorties de fonds qui augmentent le risque de liquidité.

Chapitre II :
La gestion du risque
de liquidité

Introduction :

En raison de la nature des opérations bancaires, le bilan d'une banque est d'une extrême complexité. Le gestionnaire devra, de ce fait, se doter d'une batterie d'outils lui permettant de mesurer le risque de liquidité.

Le risque de liquidité naît des décalages de montants, à chaque période, entre les emplois et les ressources. La couverture en liquidité consiste à gérer les financements qui comblent ces décalages, dans le respect des contraintes réglementaires et des règles internes qui visent à sécuriser ces financements.

La question de la mise en application de la gestion du risque de liquidité au sein d'un établissement de crédit est plus délicate à traiter que les sujets abordés jusqu'à présent. En effet, ceux-ci étaient de nature technique, il était donc possible de les présenter de façon objective. Alors qu'en matière d'organisation, les solutions dépendent des choix spécifiques à chaque établissement car ils dépendent de la nature de son activité, de sa taille,...

Ce chapitre nous permettra avant tout de présenter les différentes étapes à suivre afin de mesurer le risque de liquidité selon les techniques utilisées par la gestion actif-passif en première section. La deuxième section, nous permettra de connaître les différentes techniques permettant à la banque de se couvrir contre le risque de manquer de ressources nécessaires à la poursuite de son activité. La troisième section, traite des éléments nécessaires, pour la mise en place de la gestion du risque de liquidité.

Section 01 : La mesure de risque de liquidité

La mesure de risque de liquidité consiste à évaluer et analyser la position de liquidité de la banque à l'aide de différents outils dont elle peut user. En raison de la nature des opérations bancaires, le bilan d'une banque est d'une extrême complexité. Le gestionnaire devra, de ce fait, se doter d'une batterie d'outils lui permettant de mesurer le risque de liquidité.

AUGROS et QUERUEL soulignent que « *la mesure du risque de liquidité doit permettre d'évaluer l'aptitude de l'établissement à faire face à ses exigibilités, à différentes échéances étalées dans le temps. Pour ce faire, on compare les amortissements respectifs de ses emplois et de ses ressources en fonction de leurs échéanciers contractuels ou probables* »¹.

1.1 Le profil d'échéance :

« *Le profil d'échéances est un tableau qui classe les actifs et les passifs selon leur durée restant à courir et qui représente donc les amortissements des emplois et des ressources* »².

Il rassemble les différents postes de bilan et les classe selon leurs échéances résiduelles, partant des échéances les plus proches qui couvrent de courtes durées (jours, semaines, mois)

Le profil d'échéance se détermine soit dans l'hypothèse de « *cessation d'activité* », qui veut dire à l'exclusion de tout encours nouveau ou de tout emprunt nouveau, soit dans une hypothèse qui tient compte des nouvelles productions estimées.

¹ J, C, Augros et M, Queruel. *Risque de taux d'intérêt et gestion bancaire*. Paris : Economica, 2000. p.15.

² DARMON. J, « *Stratégies bancaires et gestion de bilan* », Economica, Paris, 1998, p 113.

Tableau n°1 : tableau des échéances actif-passif

Classe d'échéance	Passif	Actif
A vue -7 jours	2400	2100
De 7jours à a mois	3200	2500
De 1mois à 3mois	4300	2700
De 3mois à 6mois	2900	2100
De 6mois à 1an	1000	1200
De 1an à 3ans	500	1700
Plus de 3ans	700	2700
Total	15000	15000

Sources : S. de Doussergues, « gestion de la banque », Dollaz, Paris, 1995, p 123

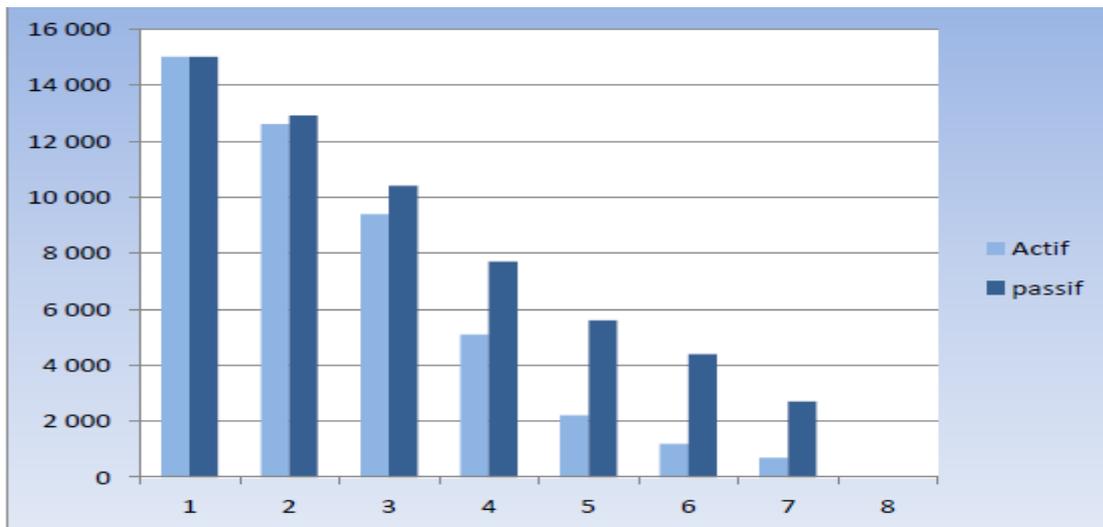
A partir du profil d'échéances on peut ressortir les échéances des passifs et actifs, il suffit de retrancher des encours d'aujourd'hui les amortissements prévisionnels.

Suivant l'exemple précédent, on obtiendra le tableau d'amortissement des actifs et passifs

Tableau N°2 : amortissements des actifs et passifs

Période	1	2	3	4	5	6	7	8
Actif	15000	12600	9400	5100	2200	1200	700	0
Passif	15000	12900	10400	7700	5600	4400	2700	0

Sources : établi par les étudiants

Graphique N°1 : Echancier des Actifs et Passifs

On constate que les actifs et passifs ne s'amortissent pas au même rythme ; à la date d'aujourd'hui ils sont d'égales encours, mais avec le temps, les actifs vont plus rapidement que les passifs, cela signifie un épuisement total des actifs lorsque les passifs, eux, ne le sont toujours pas.

1.2. Les problèmes liés à la détermination des profils d'échéances :

Ces échéanciers donnent une image synthétique, pour la période étudiée, du degré de consolidation du bilan, c'est à dire de sa situation de liquidité. Divers cas de figure sont possibles :

- ✓ Le bilan est «sur consolidé» si les actifs s'amortissent plus rapidement que les passifs. Un excédent de ressources dégagé avec l'écoulement du temps est disponible pour le financement des nouveaux emplois.
- ✓ Le bilan est « *sous-consolidé* » si les actifs s'amortissent plus lentement que les ressources. Dans ce cas, des financements sont requis pour combler l'écart avec les actifs en place, en sus des financements des nouveaux actifs.
- ✓ Le bilan est « *consolidé* » si les actifs et les passifs s'amortissent au même rythme.

Les montants des encours et leurs échéances constituent les données de base requises pour construire les profils d'échéances. Les montants existants sont connus avec exactitude, mais pas nécessairement les échéances.

Certes, la plupart des éléments de bilan ont une échéance contractuelle. D'autres sont sans échéance ou à échéance incertaine. Dans de tels cas, des hypothèses ou des conventions sont nécessaires pour classer ces éléments dans le profil d'échéances. Il s'agit essentiellement des :

1.2.1. Actifs et passif sans stipulation de terme :

Comme les dépôts à vue et les fonds propres. Ces dépôts à vue n'ont pas d'échéance contractuelle par définition, ils devraient donc figurer dans la classe d'échéances la plus rapprochée puisque leur remboursement peut survenir à tout moment.

Néanmoins, l'expérience montre qu'une fraction importante de ces dépôts est particulièrement stable, étant répartis entre un grand nombre de déposants. Il s'agit donc de faire une distinction entre la base de dépôts stable sur une période et la base volatile. Le noyau stable peut être assimilé à des ressources d'échéances éloignées, et la partie volatile est considérée donc comme une dette à court terme.

D'autres méthodes consistent à réaliser des projections plus exactes des dépôts à vue à partir d'analyses statistiques. Cela requiert un modèle de prévision des encours des dépôts à vue. Leur montant global dépend de différents paramètres conjoncturels, qui peuvent expliquer les évolutions des encours.

A l'inverse des dépôts à vue, les fonds propres réglementaires qui incluent les actions et la dette subordonnée, sont considérés comme des ressources à échéance infinie. Ils sont assujettis à la contrainte réglementaire, ce qui crée des besoins de capitaux supplémentaires si le bilan est en croissance.

1.2.2. Actifs et passifs à échéance contractuelle différente de leur échéance réelle :

Certains crédits tels que les découverts accordés aux entreprises ont une maturité courte mais étant régulièrement renouvelés, ils engagent les banques autant que des crédits à maturités plus longues ; d'autres comportent des clauses de remboursement anticipé. Aussi, certaines opérations interbancaires au jour le jour sont renouvelées quotidiennement. C'est donc l'expérience acquise par la banque dans ce domaine qui lui permettra d'établir le profil d'échéances le plus fiable.

1.2.3. Les engagements de hors bilan :

Il s'agit des lignes confirmées, des opérations à terme de change ou sur instruments financiers (options, swap...). L'exigibilité de ces engagements est subordonnée à la survenance d'un évènement futur et souvent incertain. Il est néanmoins nécessaire d'estimer les flux découlant de ces opérations sur la base des constatations passées. Le profil d'échéance peut être construit par devise ou toutes devises confondues. Cependant, il doit être mis à jour régulièrement en raison de son caractère instantané.

1.2.3.1 Les impasses en liquidité :

« Les impasses en liquidité mesurent les décalages prévisibles, aux différentes dates futures, entre l'ensemble des emplois et les ressources. Les projections d'impasses représentent les besoins de liquidité prévisionnels et constituent un outil de gestion de base »³. Ils sont en deux natures : en flux et en stock.

1.2.3.2 Calcul des impasses en liquidité :

- **Les impasses en stock :** Ce sont les écarts entre passifs et actifs à une date donnée. Elles se calculent selon la formule suivante :

Impasse en stock = encours des passifs (t) – encours des actifs (t)

- **Les impasses en flux :** Pour une classe d'échéances, c'est-à-dire pour une période, l'impassé en flux est « la différence entre les flux des actifs et les flux des passifs. C'est donc la différence entre les entrées et les sorties de fonds pendant cette période »⁴. Elle définit le besoin ou le financement nouveau de la période. C'est la différence entre les flux des actifs et les flux des passifs dans chaque période, elles se calculent donc suivant la formule :

Impasse en flux(t, t+1) = tombées des actifs(t, t+1) – tombées des passifs (t, t+1)

³J. Bessis, « Gestion des risques et gestion actif-passif des banques », Ed. Dalloz, Paris, 1995, page 96

⁴Darmon, J. « Stratégies bancaires et gestion de bilan », Ed. Economica, Paris, 1998, page 114.

Tableau N°3 : Amortissements des actifs et passifs

Unité : DA

Périodes	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Actifs	31500	27500	24600	21200	18800	14600	9200	4200	0
Passifs	31500	30000	28600	27600	25600	19800	11200	4800	0

Tableau N°4 : Les impasses en stock :

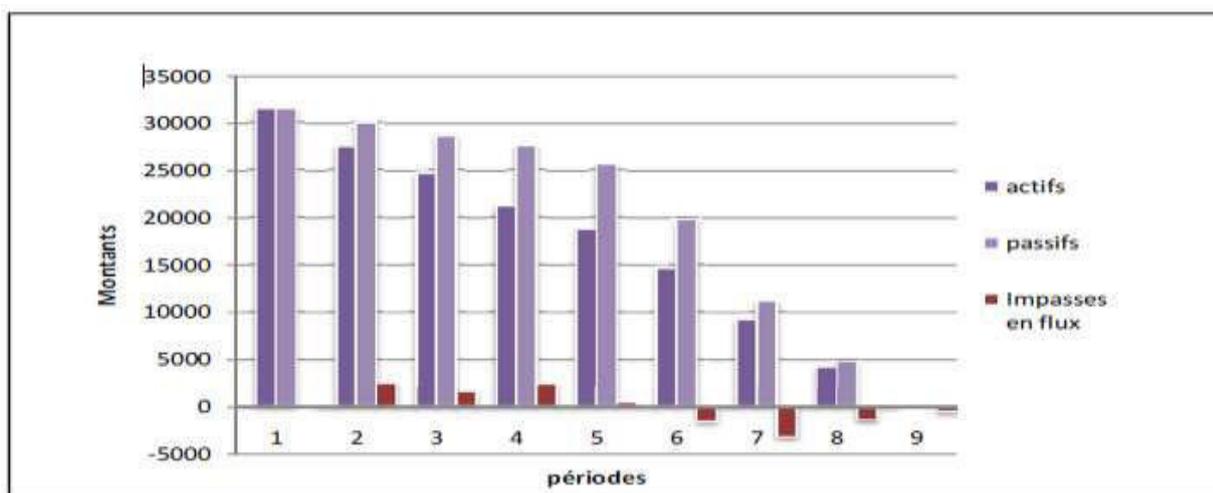
Périodes	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Impasses en stock	0	2500	4000	6400	6800	5200	2000	600	0

Nous obtiendrons : Ainsi les impasses en flux se résument dans ce tableau :

Tableau N°5 : impasses en flux

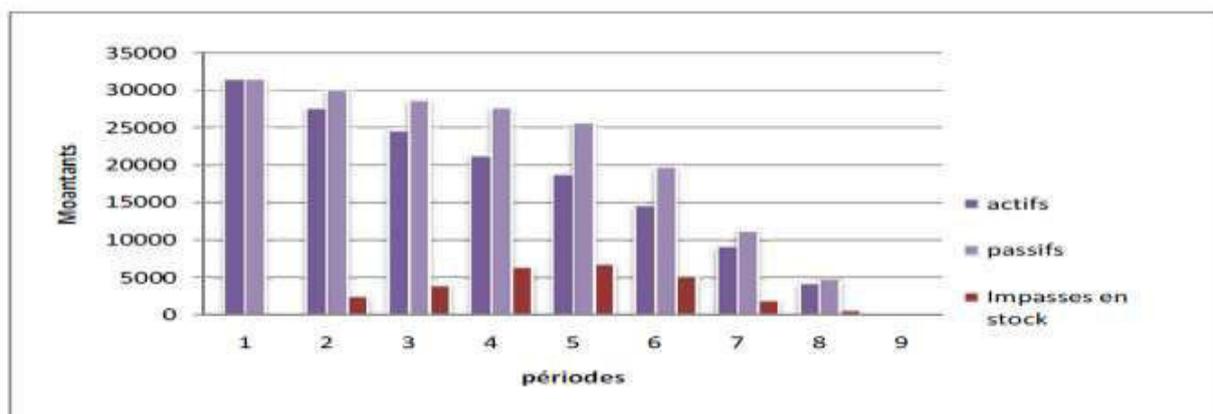
Périodes	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Impasses en flux	0	2500	1500	2400	400	-1800	-3200	-1400	-600
Impasses en flux cumulées	0	2500	4000	6400	6800	5200	2000	600	0

Graphique N°2 : projection des impasses en flux.



Dans cet exemple les passifs s’amortissent plus lentement que les actifs, ce qui se traduit, par un excédent des ressources sur emplois tout au long des premières périodes, à partir de la 4ème période, les impasses en flux deviennent négatives.

Graphique N°3:projection des impasses en stock



Les profils d’impasses nous donnent une vision globale sur les besoins de la période. Les deux impasses, en flux et en stock, se complètent pour donner une lecture de la situation de liquidité de la banque.

2.4. L’intégration des nouvelles productions dans les impasses :

Le calcul des impasses en liquidité, précédemment élaboré, est statique : il est effectué sur la base des seuls actifs et passifs existants à la date du calcul à l’exclusion des encours nouveaux (les productions nouvelles). Des projections de ces productions futures sont nécessaires pour évaluer la totalité des besoins de liquidité prévisionnels de la banque.

Toutefois, il n’est pas indispensable de les incorporer dès le départ dans les impasses pour deux raisons :

- Elles sont incertaines, alors que la projection des encours existants est beaucoup plus exacte.
- La couverture des besoins de liquidité n’a pas pour objet d’enregistrer au bilan des financements à l’avance, en prévision de montants correspondants à des besoins futurs.

Il s'agit plutôt de décider aujourd'hui des montants de fonds à lever. Les projections des productions nouvelles sont réalisées généralement dans les simulations.

2.4.1 Les indicateurs de gestion du risque de liquidité :

2.4.1.1 L'indice de transformation : L'indice de transformation « mesure la discordance entre les échéances des actifs et des passifs et donne ainsi une indication sur le risque de transformation encouru par l'établissement »⁵.

Il nous permet de mesurer l'ampleur du risque de transformation encouru par la banque ainsi que la discordance des échéances. Il est calculé par la méthode dite « méthode des nombres », qui consiste à pondérer les actifs et passifs par un coefficient qui présente la durée moyenne de chaque classe.

$$\text{indice de transformation} = \frac{\Sigma \text{Des passifs pondérés}}{\Sigma \text{indice pondérés}}$$

- Un indice supérieur à 1 signifie que la banque emprunte plus long qu'elle ne prête et plus l'indice est faible, plus la banque transforme des passifs courts en actifs longs.
- un indice égal à 1 indique que les passifs et les actifs concordent.
- un indice inférieur à 1 signifie que la banque transforme des ressources à court terme en emplois à moyen et à long terme

⁵ J. DARMON, « Stratégies bancaires et gestion de bilan », ECONOMICA, Paris, 1998, page 113

Tableau N°6 : calcul de l'indice de transformation

Périodes D	Passifs	Actifs	Pondération (en durée annuelle)	Passifs pondérés	Actifs pondérés
1semaine	4800	4200	0,01	48	42
8jours <D≤1M	6400	5000	0,05	320	250
1mois ≤D<3M	8600	5400	0,16	1376	864
3mois≤D<6M	5800	4200	0,37	2146	1554
6mois≤D<1an	2000	2400	0,75	1 500	1 800
1an≤D<2an	1000	3400	1,5	1 500	5 100
2an≤D<5an	1400	5400	3,5	4 900	18 900
Plus de5ans	1500	4000	7,5 ⁶	11 250	30 000
Total	31500	31500		23040	58510

Sources : S.de Coussergues, « gestion de la banque du diagnostic à la stratégie », 6ème Edition, DUNOD, p 207

- L'indice de transformation est inférieur à 1, ce qui veut dire que la banque donnée en exemple transforme des ressources à court terme en emplois à long terme.
- L'indice de transformation peut être accru en augmentant les passifs à long terme et peut être diminué en augmentant les actifs à long terme.

Les coefficients assignés à chaque catégorie d'échéance pour pondérer les actifs et passifs doivent nécessairement s'élever à mesure que l'échéance s'éloigne. Ainsi, les passifs à long terme doivent avoir un poids plus important que les passifs à court terme de façon à ce que l'indice de transformation s'accroît (c'est-à-dire que la liquidité va s'améliorer) lorsque les ressources à long terme augmentent. D'un autre côté, les actifs à long terme doivent se voir affecter des poids plus élevés, notamment parce qu'ils réduisent l'indice de transformation et diminuent la liquidité.

⁶ Durée forfaitaire des échéances supérieures à 5ans : 7ans et demi

L'indice de transformation permet d'avoir une idée sur la discordance d'échéance d'un établissement. Il permet aussi de voir comment cette discordance évolue dans le temps et par conséquent comment la liquidité de l'établissement pourrait évoluer aussi dans le temps. De ce fait, le calcul de cet indice devient utile lorsque son observation se fait en tendance qu'en valeur absolue

2.4.1.2 Le surplus de base :

Le surplus de base mesure le coussin de liquidité fourni par les actifs liquides pour couvrir les besoins de financement. Il est obtenu en retranchant le passif exigible de l'actif liquide.

- Par actif liquide, on entend tous les actifs ayant une échéance très proche ou pouvant être transformés en cash sans générer de moins-values.
- Le passif exigible comprend les dettes à court terme, à savoir : les emprunts à 24heures, les mises en pension, les emprunts à la Banque Centrale et les dépôts à échéance inférieure à un mois.

Surplus de base= actifs liquides- passifs liquides

Tableau N° 7: exemple du calcul du surplus de base

Actifs liquides	Montant
Encaisses et solde auprès de la banque centrale	300
Solde de la banque Centrale net des réserves	700
Titres du gouvernement et des agences	8000
Position du département de commerce des titres gouvernementaux	2000
Avance aux filiales	500
Avance à court terme	6000
Prêts aux courtiers en valeurs mobilières	7000
Excédents de réserves vendus à long terme	2000
Total (A)	26500
Passifs exigibles	
Banque centrale	100
Excédents de réserves achetées	13000
Conventions de rachats	7000
DAT	400
Excédents de réserves achetées à long terme	2000
Total	22500
Surplus de base	4000

Sources : Goussly. « Gestion des liquidités dans les banques », revue banque, n°533, p 64

Un surplus de base positif signifie qu'une partie des actifs liquides est financée par des ressources à plus long terme. La banque dispose donc d'un surplus de base de liquidité. Un surplus de base négatif signifie que la banque finance une partie de ses actifs à terme par des passifs exigibles.

Le surplus de base est un instrument de gestion de liquidité journalière. Selon la taille de la banque et de son appréhension quant aux problèmes de liquidité, le surplus de base est maintenu à un minimum positif qui permettra à la banque de faire face aux éventuelles variations de liquidité journalières.

Section 02 : Gestion et la couverture du risque de liquidité

Etant donné que le risque de liquidité fait partie du quotidien du banquier, sa gestion et sa couverture sont devenues une nécessité pour assurer la pérennité des activités de la banque.

1.1 Gestion du risque de liquidité :

D'après VANTREESE et COURCIER⁷, la gestion du risque, correspond à :

- La connaissance et la compréhension des menaces auxquelles on s'expose, et leur recensement de façon claire et structurée afin de mieux les maîtriser ;
- La possibilité de mettre en œuvre un dispositif visant au mieux à prévenir, et à réduire son incidence en cas de réalisation.

Ainsi, la mise en place d'une bonne politique en matière de gestion de liquidité est indispensable pour la banque. Cela implique ⁸ :

- La mise en place d'une structure de gestion du risque ;
- La définition d'une stratégie de gestion et de financement de la liquidité ;
- L'imposition d'une série de limitations de l'exposition au risque de liquidité ;
- L'établissement de procédures de planification de la liquidité.

1.1.1 Structure de gestion du risque

Cette structure a pour objectif de définir les règles et les décisions concernant la liquidité. Elle doit être rattachée au plus haut niveau de gestion de la banque.

1.1.2. Stratégie de gestion et de financement de liquidité

Cette stratégie, qui doit être approuvée par le conseil d'administration, définit les orientations spécifiques sur des aspects particuliers de la gestion des risques : structure des dettes à cibler, recours à certains instruments financiers, tarification des dépôts, *etc.*

⁷N, Vantreesse et J, Courcier. « Maîtrise du risque opérationnel et RSE : même combat ». *Revue banque*, 2012, n°747, p.60.

⁸H, Greuning Van ET S, B, Bratanovic. *Analyse et gestion du risque bancaire*. Paris : ESKA, 2004. p.167-169

1.1.3. Limitations de l'exposition au risque de liquidité

La direction générale d'une banque doit limiter sa fonction de transformation d'échéances à un certain niveau en fixant un plafond qui doit être contrôlé et respecté. De plus, la banque doit diversifier ses sources afin de se prémunir de la vulnérabilité que peut entraîner la concentration des fonds provenant d'une source unique.

1.1.4. Planification de la liquidité

Cette planification est mise en place en tenant compte des différents scénarios envisageables y compris les scénarios de crise. Elle a pour but de se mettre à l'abri des effets d'une crise plus ou moins durable.

La direction générale de la banque peut prendre des décisions sur la base des conséquences des différentes hypothèses possibles et établir un plan de secours découlant des scénarios de crises préalablement élaborés.

1.2 La couverture en risque de liquidité**1.2.1. L'adossement**

« L'adossement est réalisé lorsque les profils d'amortissement des emplois et des ressources sont similaires et lorsque les taux de référence sont les mêmes »⁹

Dans le souci de préserver l'équilibre de leur bilan, beaucoup d'établissements bancaires s'étaient fixés, autrefois, des règles implicites ou explicites d'adossement qui consistent à associer à un élément de l'actif un élément de passif présentant les mêmes caractéristiques en terme de liquidité, de taux et de devise.

⁹J.BESSIS, « gestion des risques et gestion actif-passif des banques » Edition Dalloz, p100

1.2.1.1 L'adossement en liquidité¹⁰:

L'adossement en liquidité est réalisé lorsque les profils d'amortissement des emplois et des ressources sont similaires. On définit deux manières de réalisation de l'adossement :

- **Un adossement global en liquidité** : il suffit d'annuler les impasses en stock futures à toutes les dates. Toutes les impasses en flux, donc tous les besoins de financements prévisionnels s'annulent.
- **Un adossement individuel** : cela revient à refinancer chaque actif du bilan par une ressource de mêmes caractéristiques de montant original et de profil d'amortissement.

L'adossement individuel n'est pas souhaitable, car une opération nouvelle peut se trouver en partie adossée par des engagements existants ou par d'autres opérations nouvelles. Dans le cas d'une impasse en liquidité positive, le banquier peut décider d'octroyer un nouveau crédit adossé par l'excédent de ressources de cette période, ou de drainer une nouvelle ressource à cette date si l'impasse est négative.

1.2.1.2 La consolidation¹¹ :

En l'absence d'adossement, le bilan peut être soit « sur-consolidé » ou « sous-consolidé ».

- **La sur-consolidation** : Un bilan est dit « sur-consolidé », si les actifs s'amortissent plus vite que les passifs. L'excédent de ressources dégagé est utilisé pour le financement des emplois nouveaux.
- **La sous-consolidation** : Un bilan est dit « sous-consolidé », si les emplois s'amortissent plus lentement que les ressources. Des financements nouveaux sont apportés pour combler l'écart entre les ressources et les emplois.

NB : il faut noter que Les différentes situations de consolidation déjà étudiées sont présentées sous l'hypothèse de « fonte de bilan », c'est-à-dire à l'exclusion de toute production nouvelle.

¹⁰ BESSIS.J, « gestion des risques et gestion actif-passif des banques », Dalloz, Paris, 1995, p.101.

1.2.1.3 Les contraintes de liquidité :

Une autre méthode de couverture du risque de liquidité consiste à maîtriser l'exposition globale à ce risque, dans la limite des contraintes réglementaires et des contraintes internes fixées par la banque. Ces contraintes s'expriment sous forme de ratios ou sous forme de plafonds de refinancement périodique

➤ **Les ratios de liquidité :**

Ces ratios rendent compte de la capacité de l'établissement à faire face à ses échéances au cours des mois à venir. Ils peuvent être calculés à différentes échéances : un mois, trois mois, six mois et un an. Seul « *le ratio de liquidité à un mois* »¹² constitue une réelle contrainte, les autres ratios sont des ratios d'observation. Il est également impératif de respecter un ratio dit « *de coefficient des fonds propres et de ressources permanentes* »¹³

➤ **Le volume de refinancement périodique¹⁴:**

Cette règle consiste à plafonner les financements nécessaires sur un ou plusieurs horizons fixés. Cependant, au-delà de certains volumes, les financements et leur coût deviennent incertains (ils comportent un risque). De ce fait, ces plafonds visent à limiter le risque d'un surcoût lié à un appel excessif au marché, ou celui d'être vulnérable aux crises de liquidité sur ce dernier.

Ces plafonds sont déterminés en tenant compte des impasses résultant des emplois et ressources existants et celles résultant des productions nouvelles. Dans une hypothèse de poursuite de l'activité, l'impasse est la différence entre emplois totaux (existants plus productions nouvelles), et les ressources existantes. Plafonner la valeur de cet impasse (ou du refinancement requis), revient à fixer un plancher aux ressources existantes à une date future (6 mois par exemple). Ces ressources minimales requises sont égales aux emplois totaux diminués de l'impasse maximale.

¹²Régi par le règlement N°11-04 du 24 Mai 2011 portant identification, mesure, gestion et contrôle du risque de liquidité.

¹³Idem

¹⁴ BESSIS.J, « gestion des risques et gestion actif-passif des banques », Dalloz, Paris, 1995, p.113.

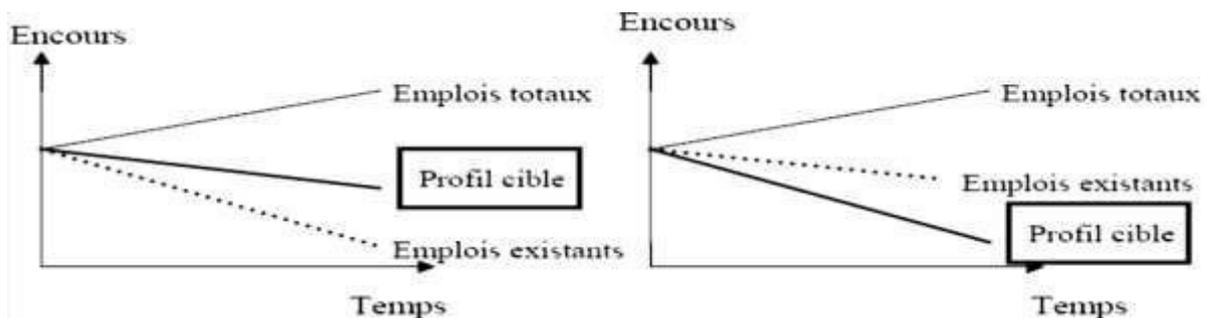
1.2.1.4 Les stratégies de financement :

La couverture de liquidité consiste à rééquilibrer le bilan en tenant compte des besoins en liquidité en montant et en échéance. La détermination des montants de financement dépend des impasses de chaque période et du coussin de liquidité que la banque souhaite maintenir.

Quant au choix des échéances (sans prendre en considération les anticipations de taux), il dépend du profil cible des ressources (fixe le niveau minimal des dettes de la banque à une date future) en fonction des objectifs de liquidité, à savoir :

- Adosser les actifs aux passifs.
- Respecter les ratios de liquidité.
- Plafonner le volume des refinancements périodiques.

Figure n°01 : Echancier des emplois et échancier objectif de la dette

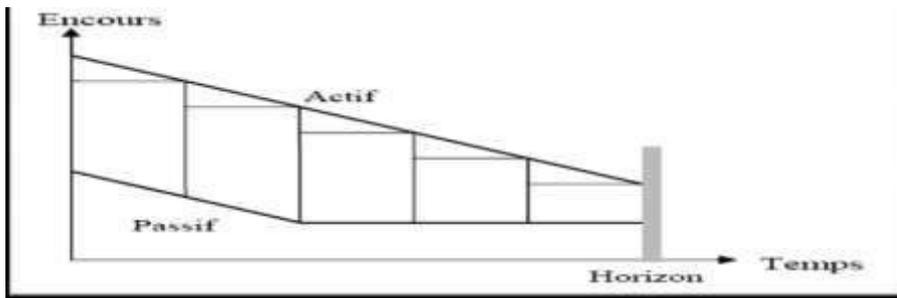


Source : BESSIS.J, « Gestion des risques et gestion Actif-Passif des banques », Dalloz, Paris, 1995, p.116.

➤ Le financement à court terme :

« Cette approche consiste à contracter des financements courts de période en période, c'est-à-dire des 'strates verticales'. Seule la première impasse qui est financée au taux courant, les autres le seront plus tard au fur à mesure des besoins »¹⁵.

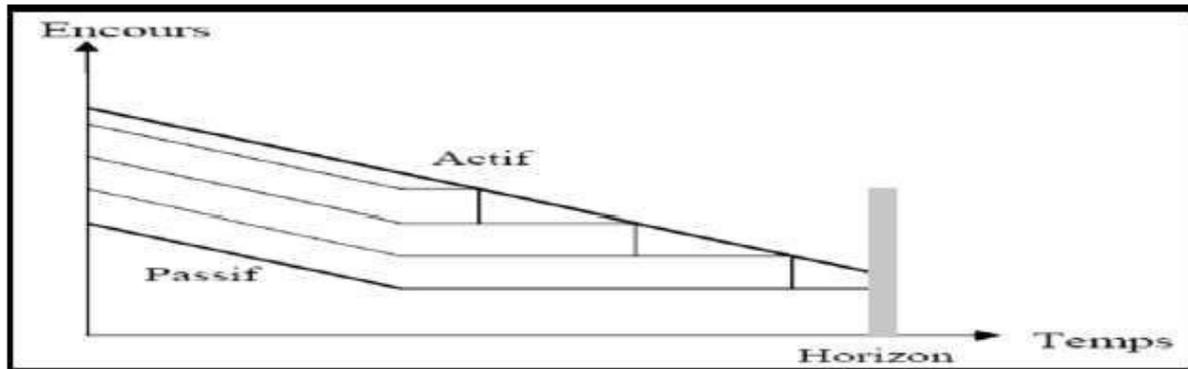
¹⁵BESSIS.J, « Gestion des risques et gestion Actif-Passif des banques », Dalloz, Paris, 1995, p.118.

Figure n°02 : Financement à court terme des impasses de liquidité

Source : BESSIS.J, « Gestion des risques et gestion Actif-Passif des banques », Dalloz, Paris, 1995, p.119

➤ **Le financement à long terme :**

« Cette approche consiste à mettre en place des financements longs, couvrant la totalité de l'im passe »¹⁶, le taux est fixé au premier financement. Dans ce cas, le financement est établi en « strates horizontales » partant de l'origine jusqu'à la fin de l'horizon au premier lieu, puis la deuxième strate tombe avant la première, alors que la troisième elle est plus courte.

Figure n°03 : Financement à long terme des impasses de liquidité

Source : DARMON.J « Stratégie Bancaires et Gestion de Bilan », Economica, Paris, 1998, P 117

¹⁶DARMON.J « Stratégie Bancaires et Gestion de Bilan », Economica, Paris, 1998, P 116.

1.2.2 La technique de la titrisation :

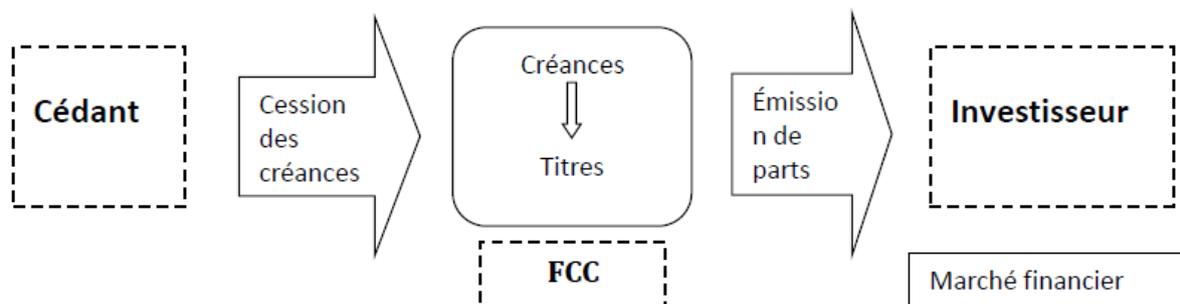
1.2.2.1 Définition :

« La titrisation consiste, pour un établissement de crédit, à céder en bloc, donc à recevoir en contrepartie des liquidités, certains de ses actifs qui doivent être sains, à une entité juridique adéquate, le fonds commun de créance qui lui-même finance l'achat en émettant des parts sur le marché des capitaux. ».¹⁷ La titrisation est une technique qui permet de transformer un ensemble homogène de créances en titres négociables sur le marché financier via un Fonds Commun de Créance (FCC).

1.2.2.2 Son mécanisme :

La titrisation est une opération complexe qui nécessite l'intervention de plusieurs acteurs. L'établissement de crédit « le cédant » vend ses créances à une copropriété appelée FCC (Fonds Commun de Créance) qui émet en une seule fois des parts représentatives des créances acquises, souscrites par des investisseurs. Ces parts font généralement l'objet d'une cotation en bourse.

Figure n°04 : Mécanisme de la titrisation



Source : DUBERNET.M, « Gestion Actif-Passif et Tarification des Services Bancaires », Economica, Paris, 2000, P.235

¹⁷ DE COUSSERGUES.S, gestion de la banque du diagnostic à la stratégie, DUNAD, Paris, 2005 p175

1.2.2.3 les intérêts du cédant « la banque »¹⁸:

La technique de titrisation présente plusieurs avantages pour l'établissement cédant à savoir :

- **la titrisation est un facteur d'amélioration de la situation de liquidité** : puisque le financement des crédits est assuré par les investisseurs qui ont achetés des parts de FCC et non pas par la banque.
- **La titrisation permet d'externaliser les risques donc d'améliorer la solvabilité** : la titrisation permet d'annuler certains risques tels que le risque de remboursement anticipé et le risque de taux, en les transférant aux investisseurs acquéreurs des parts émises par le FCC. Comme elle permet avant tout d'améliorer la solvabilité d'une banque, en retirant les créances de son bilan (donc des risques de défaillance correspondant aux créances cédées seront dégagés), ce qui fait augmenter son ratio Cooke.
- **La titrisation comme facteur d'amélioration des fonds propres** : En titrant ses créances, l'établissement diminue le montant des fonds propres destinés au financement de ces créances, cela se fait soit en distribuant des dividendes exceptionnels, soit en rachetant ses propres actions ou tout autre moyen conduisant à diminuer son capital social. Les résultats de la banque sont pratiquement identiques et les fonds propres réduits, donc nécessairement la rentabilité des fonds propres augmente.
- **La titrisation comme facteur d'amélioration de la gestion** : Un établissement ne peut titrier que les créances saines et de bonne qualité, sinon l'opération de titrisation des créances fera apparaître des moins-values correspondantes enregistrées dans les comptes du cédant.

La titrisation permet aussi d'améliorer le niveau de connaissance de la banque, en matière de portefeuille de crédit et ses coûts de production et de gestion.

¹⁸ DUBERNET.M, « Gestion Actif-Passif et Tarification des Services Bancaires », Economica, Paris, 2000, P.246.

Section 03 : Mise en œuvre de la gestion du risque de liquidité

La mise en application de la gestion du risque de liquidité est spécifique à chaque établissement car elle dépend de son périmètre d'activité, de son histoire, de sa culture... La présente section expose de façon successive l'importance d'une stratégie de gestion du risque de liquidité et les principaux outils dont dispose le gestionnaire afin de mener une gestion efficace de ce risque.

1.1 La stratégie de gestion du risque de liquidité :

La finalité d'une stratégie de gestion du risque de liquidité d'une banque est de présenter l'approche générale adoptée par la banque, incluant des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour gérer son risque de liquidité. Cette stratégie doit énoncer des politiques spécifiques sur les aspects particuliers de la gestion du risque de liquidité.

1.1.1 Une situation financière saine :

La première mesure, et la seule valable sur le long terme, est d'avoir une situation financière solide, une gestion saine, une rentabilité récurrente et satisfaisante et une communication financière pertinente apte à donner confiance aux déposants et investisseurs.

1.1.2 Diversification des ressources :

Les ressources doivent être diversifiées et les concentrations doivent impérativement être évitées. Au même titre que les crédits, aucun déposant ne doit présenter une proportion importante des dépôts. Si c'était le cas, car on ne peut refuser des dépôts, ces derniers doivent être placés dans des actifs négociables et liquides ou adossés en termes de durée. Les ressources de marché devraient être ménagées et utilisées même en l'absence de besoin momentané pour maintenir une présence constante sur le marché.

1.1.3. Limiter la transformation :

Transformer les dépôts à court terme en crédits à plus long est une mission traditionnelle et fondamentale des banques. Mais cette transformation doit être limitée et contrôlée à un niveau acceptable. Les impasses doivent être modérées. Une limite doit être fixée par la direction générale en termes d'impasses par période et cumulée. Ces limites doivent être ensuite gérées et respectées.

1.1.4 Élaboration de scénarios de crise :

Différents scénarios de crise doivent être élaborés, faisant clairement ressortir les conséquences des différentes hypothèses possibles. Les résultats de tels scénarios doivent être soumis à la direction générale. Les décisions adéquates doivent être prises, le cas échéant, pour faire face aux conséquences les plus plausibles.

1.1.5 Mise en place d'un plan de secours :

Il peut s'avérer nécessaire de mettre en place des parades pour se préserver des effets d'une crise plus ou moins durable. Ces parades peuvent découler des scénarios de crise préalablement élaborés. A titre d'exemple :

- lignes de crédits *stand-by* qui sont des engagements irrévocables de contreparties bancaires de mettre des fonds à la disposition d'un bénéficiaire dès que celui-ci en fera la demande. L'objet de d'un crédit est de ne pas être utilisé en principe mais servir de réserve en cas de crise de liquidité.
- Achat de liquidité qui consiste à emprunter long, et prêter ses fonds sur une période courte ou par l'achat des titres très liquides. Une telle opération a un cout : plus l'échéance est lointaine, plus le cout augmente.
- Titrisation qui consiste à céder des créances à un fonds crée spécialement à cet effet.se qui permet de diminuer l'appel au marché.

1.2 Les outils de la gestion du risque de liquidité :

Il existe des outils qui permettent de gérer le plus efficacement possible le risque d'illiquidité et faute des quels il serait quasiment impossible de le mesurer. Il s'agit notamment du : système d'information, contrôle interne, rapport de gestion du risque de liquidité et la planification d'urgence.

1.2.1 Le système d'information :

Le système d'information (SI) représente un élément fondamental dans la gestion du risque de liquidité. Il doit être fiable car toute la gestion de la liquidité repose sur les éléments qu'il fournit. En effet, les responsables décisionnaires se réfèrent au préalable aux données

apportées par le système d'information afin de piloter leurs choix stratégiques. C'est donc du bon fonctionnement du système d'information que dépendra la cohérence de la démarche stratégique d'une banque. Il convient donc à la banque de reprendre toutes les opérations de bilan et de hors-bilan sur une base de données pour permettre d'obtenir les échéances des différents flux engendrés par ces opérations.

Il convient aussi de noter que la rapidité avec laquelle l'information pourrait être disponible doit être prise en considération. En effet, en période de crise, les problèmes de liquidité peuvent survenir très rapidement, il est nécessaire qu'une gestion efficace passe par la disponibilité des rapports quotidiens. Ces derniers peuvent contenir les éléments suivants : Une analyse des flux de liquidité, une liste des prêteurs, les échéances des financements, les impasses en liquidité, la qualité des actifs détenus par la banque, les conditions d'exercice,...

La difficulté principale rencontrée est de regrouper au sein de l'application de la gestion actif-passif des données issues de plusieurs systèmes. L'élaboration d'un schéma d'organisation de l'information sur lequel peuvent se greffer les indicateurs de gestion du risque de liquidité est indispensable. Ce schéma montre les différentes étapes du traitement de l'information, de la source à l'exploitation finale. Sa simplicité conditionne son bon fonctionnement.

1.2.1.1 La transmission de l'information :

L'information relative à la production commerciale et des opérations financières émane des départements qui s'occupent de son enregistrement (exploitation commerciale, comptabilité et trésorerie). Chaque département de la banque doit ensuite transmettre l'information des opérations qu'il enregistre. En ce qui concerne les informations externes (taux règlementaires, conditions d'accès à un marché,...), elles sont entrées séparément.

Les interfaces permettent la transmission et le traitement des données dans une base filtrée, triée et calculée. C'est à partir de ces informations réorganisées que l'on peut faire ressortir les indicateurs du risque de liquidité. Une stratégie est ensuite suivie grâce à ces indicateurs à travers des simulations (les simulations peuvent concerner les choix de financement de la banque).

1.2.1.2 L'organisation de l'information :

Le retraitement des données doit être établi selon trois critères de base :

- ❖ **Le temps** : il permet d'observer l'amortissement dans le temps des opérations déjà en portefeuille (démarche statique) ou futures (démarche dynamique).
- ❖ **L'opération** : celle qui est à l'origine de l'évolution des indicateurs doit être identifiée.
- ❖ **La variable financière** : elle permet de décrire financièrement l'opération demandée. Il peut s'agir de données comptables (l'encours de l'opération) ou bien de données statistiques (le taux appliqué).

Le système d'information permet d'évaluer le niveau d'exposition de la banque au risque de liquidité. Il doit permettre de s'assurer que les limites d'exposition au risque de liquidité sont conformes aux objectifs de la banque et ce avec exactitude et en temps voulu.

1.2.2. Le contrôle interne :

Les autorités de tutelle n'ont cessé d'affirmer que le contrôle prudentiel ne pouvait remplacer l'exigence d'un système de contrôle interne sûr, fiable et exhaustif. Dans la mesure où la banque établie des limites, elle doit mettre en place des procédures de suivi et de contrôle afin de s'assurer que ses limites sont bien respectées. Le contrôle interne doit identifier et signaler tout dépassement du plafonnement de risque établi par la banque et ce de façon quotidienne.

Ce dispositif doit être impérativement indépendant des autres structures pour jouer son rôle convenablement. Il doit aussi procéder à des réexamens périodiques dans le souci de mieux se prémunir face à un risque qui évolue.

1.2.3 Les rapports de gestion du risque de liquidité :

Les rapports de gestion périodiques permettent de :

- Estimer le niveau du risque de liquidité encouru par la banque.
- Vérifier que ce niveau est conforme aux limites établies par la banque.
- Suivre la tendance du risque de liquidité.

Une banque présentant un profil de risque de liquidité élevé ou modéré mais croissant, se voit contrainte d'établir ces rapports de façon fréquente. Le contenu des rapports dépend de

la taille de la banque et de la complexité de ses activités. En effet, une grande banque qui a tendance à intervenir souvent dans les marchés de capitaux aura besoin de rapports quotidiens qui portent sur les activités de marché (le coût moyen de refinancement, le volume des transactions, les échéances moyennes par type d'instrument,...). Toutefois, une banque peut opter pour l'établissement uniquement d'une impasse en liquidité afin de contrôler le risque et de suivre l'évolution des indicateurs de gestion du risque de liquidité.

1.4 La planification d'urgence :

Il s'agit d'un plan établi par la banque qui permet, en cas d'épuisement rapide des ressources sur le marché, de prévoir les besoins et les sources de financement. La capacité de la banque à contrecarrer une situation de crise dépend de la qualité de ses plans d'urgence.

Un plan d'urgence doit être constitué des éléments suivants :

- Des méthodes qui garantissent une transmission continue des renseignements à l'organe de direction.
- Un partage rigoureux des responsabilités au niveau de la direction en période de crise.
- Des plans d'actions qui visent à modifier la structure de l'actif et du passif de la banque, comme par exemple : la vente d'actifs destinés initialement à être conservés, la majoration des taux créditeurs,...
- D'une liste qui répertorie d'autres sources de financement que la banque pourrait utiliser.

Conclusion :

Les facteurs susceptibles d'influencer le risque de liquidité sont nombreux. Certains sont liés au niveau de transformation appliqué par la banque. D'autres sont exogènes tels que la réputation de la banque, l'attitude des agents à son égard ou bien la liquidité de marché de capitaux.

Après l'identification du risque de liquidité y a lieu de le mesurer. Pour le risque de liquidité, sa mesure consiste en un premier lieu, à mettre en évidence sous la forme d'un profil temporel dit impasses, les décalages entre les ressources et les emplois du bilan. Qui exprime tout besoins ou excédent future en liquidité à travers le calcul des impasses prévisionnelles de chaque période. Et en second lieu à calculer les indices synthétiques de transformation à savoir le surplus de base qui est un instrument de gestion de liquidité journalière et l'indice de liquidité qui mesure le degré de transformation en établissant un rapport entre ressources et emplois pondérés.

Ces indices permettent, en effet, de mesurer l'exposition de l'établissement et prendre ensuite des décisions de couvertures appropriées. La couverture en liquidité consiste à gérer les financements en volume et en échéance et de s'assurer que les besoins en trésorerie sont couverts en permanence dans le respect des contraintes réglementaires et des règles internes visant à sécuriser ses financements.

L'adossement reste une référence de base dans ce processus car il neutralise les impasses en liquidité futures. La banque définit un profil des ressources minimales compte tenu de ses contraintes et du niveau d'adossement choisi. Elle s'en rapproche en choisissant la structure du financement la plus adéquate.

Et pour la mise en œuvre de la gestion du risque de liquidité, une politique en la matière doit être adoptée et appliquée par la banque. Cette politique implique une stratégie de gestion et de financement de la liquidité, une série de limitations de l'exposition au risque de liquidité et un ensemble de procédures de planification de la liquidité sous les différents scénarios envisageables, y compris les scénarios de crise.

Chapitre III :
Analyse de la
position de liquidité
du Crédit Populaire
d'Algérie

Chapitre III : Analyse de la position de liquidité du Crédit Populaire d'Algérie

Introduction :

Après avoir exposé les techniques de mesure du risque de liquidité et les modalités de couverture de ce risque d'une manière théorique, nous essayerons dans de mettre en pratique ce que nous avons abordé précédemment.

Cette partie est organisée en deux sections : La première section vise à présenter notre organisme d'accueil, à savoir le Crédit Populaire d'Algérie ainsi que notre lieu de stage. La deuxième section comportera une analyse de la position de liquidité du Crédit Populaire d'Algérie suivant les techniques ALM.

Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil

Dédié à la présentation de l'organisme d'accueil, cette section est divisée en deux points. Le premier permet d'avoir une vue d'ensemble sur le CPA, le deuxième est orienté vers la présentation de son Département financier.

Dans cette section on va présenter l'historique de CPA et ses missions et son organisation. En suite, nous allons présenter les départements de trésorerie.

1.1 Historique du CPA :

Le Crédit Populaire d'Algérie a été créé par l'ordonnance n° 66-366 du 29 décembre 1966 avec un capital initial de 15 Millions de DA. Ses statuts ont été ensuite définis par l'ordonnance n° 67-78 du 11 mai 1967.

Le CPA est une banque universelle qui a hérité des activités gérées par des banques populaires qui existaient à l'époque coloniale. Il a donc bénéficié du patrimoine de ces banques qui ont été dissoutes le 31 décembre 1966. Il s'agit des banques suivantes : Banque Populaire Commerciale et Industrielle d'Alger, de l'Oranie, de Constantine et d'Annaba, Banque Régionale du Crédit Populaire d'Alger.

Les structures du CPA ont été par la suite renforcées par la reprise d'autres banques étrangères, à savoir : la Société Marseillaise du Crédit, la Banque mixte Algérie-Misr et la Compagnie Française de Crédit et de Banque (en 1972).

En 1985, le CPA a donné naissance à la Banque de Développement Local (BDL) par le décret n° 85-84 du 30 Avril 1985 sous la forme de Société Nationale de Banque pour prendre en charge le portefeuille des entreprises publiques locales et ce après cession de 40 agences et le transfert de 550 employés et de 89 000 comptes clientèles.

1.2 Les missions du CPA :

Le CPA a pour rôle la promotion et le développement de l'artisanat, l'hôtellerie, le tourisme, et la pêche à travers l'exécution de toutes les opérations bancaires ainsi que l'octroi

des prêts sous toutes ses formes. Il finance aussi le secteur de la santé, les projets de l'emploi pour les jeunes et le secteur de l'habitat.

1.3 L'organisation du CPA :

Face à l'intensification de la concurrence qui résulte notamment de l'apparition de nouveaux établissements de crédit, il est devenu essentiel pour le CPA de s'acclimater à cet environnement afin de s'inscrire dans une perspective de développement durable.

Cette exigence d'adaptation requiert l'amélioration continue et harmonieuse des performances globales de la banque, seul choix qui est à même de lui permettre de consolider ses atouts de compétitivité et, par voie de conséquence, sa position sur le marché ainsi que l'accentuation de son intervention dans le financement de l'économie.

Cette volonté d'amélioration est véhiculée par un processus de modernisation de la banque qui est appuyée par la réorganisation de ses structures centrales et de son réseau d'exploitation. Ainsi, ce processus a donné lieu à un nouvel organigramme qui comporte :

- Trois directions Générales Adjointes: DGA chargée de l'Exploitation, DGA chargée de l'Engagement et une DGA chargée de l'Administration et du Développement. Ces DGA ont pour mission l'animation, la coordination, l'assistance et le suivi des activités des vingt-et-une directions placées sous leurs autorités
- Une division des affaires Internationales.
- Une cellule de management stratégique.
- La Direction d'audit et l'inspection générale.

Toutes ces structures centrales sont sous l'égide du Président Directeur Général qui est assisté par un cabinet du président.

1.5 Présentation de la direction financière

À l'instar de toutes les banques Algériennes, la gestion des liquidités au niveau du CPA est confiée à la direction financière.

1.5.1 Aspect relationnel :

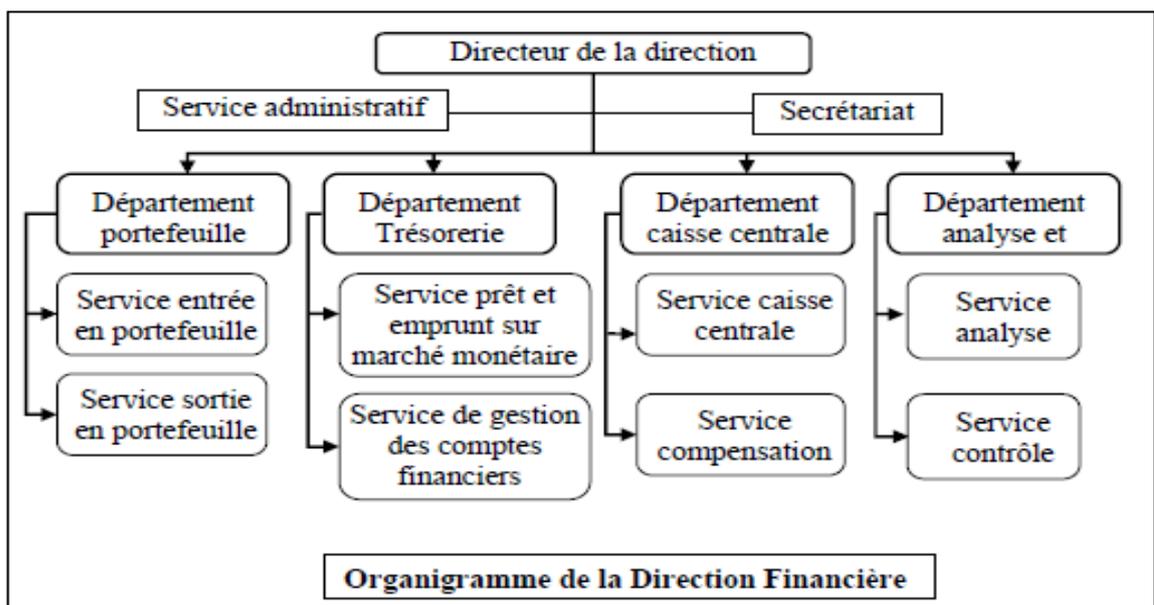
La direction financière est placée sous l'autorité hiérarchique directe de la DGA chargée de l'exploitation. Elle entretient des relations fonctionnelles avec l'ensemble des structures de la banque aussi bien au niveau central que régional ainsi que des relations externes avec des organismes à savoir : la Banque d'Algérie, le Trésor Public, les Centres de Chèques Postaux (CCP), la Bourse, etc.

1.5.2 Aspect organisationnel :

La Direction Financière est subdivisée en plusieurs structures spécialisées :

- Le Département portefeuille.
- Le Département Trésorerie.
- Le Département caisse centrale et compensation.
- Le Département analyse et contrôle

Organigramme de la Direction Financière :



1.5.3 Le Département Trésorerie :

1.5.3.1 Organisation du Département Trésorerie :

Le Département Trésorerie est structuré en deux services, à savoir :

- Le service prêt et emprunt sur le marché monétaire.
- Le service de gestion des comptes financiers.

1.5.3.2 Les missions du Département Trésorerie :

Le Département Trésorerie est chargé de :

- Assurer les placements et emprunts et la comptabilisation de l'ensemble des mouvements de fonds en provenance en direction des structures d'exploitation.
- Assurer la gestion des opérations de placement et emprunt et leur comptabilisation en collaboration avec la Direction de la comptabilité.
- Gérer les relations avec les organismes de refinancement et de garantie.
- Procéder aux opérations de refinancement et de garantie en fonction des besoins.

1.5.3.3 La gestion de la liquidité au sein du Département Trésorerie :

En l'absence d'une démarche prévisionnelle, la gestion de la liquidité au niveau du Département Trésorerie du CPA se résume à une gestion de trésorerie au jour le jour. Elle consiste à dégager quotidiennement le solde net des emplois et des ressources de l'établissement et à placer l'excédent ou à emprunter le montant des ressources manquantes aux meilleures conditions. Cette gestion est axée autour de quatre éléments :

- La gestion des comptes centraux (Banque d'Algérie, Trésor Public, Wilaya et CCP).
- La gestion des refinancements accordés par la Banque d'Algérie.
- L'intervention sur le marché monétaire.
- La gestion du portefeuille titre.

Section 02 : analyse de la position de liquidité du Crédit Populaire d'Algérie

Après avoir présenté le CPA et la structure chargée de la gestion de la liquidité, nous aborderons à présent l'analyse de sa position de liquidité.

En premier lieu, nous tenterons d'élaborer le profil d'échéances du CPA tout sur les aspects académiques acquis auparavant. Cette démarche est inéluctablement précédée par l'analyse des postes du bilan du CPA. À partir de là, nous pourrons alors dresser le tableau d'amortissement des actifs et passifs.

En deuxième lieu, nous déterminerons les impasses en liquidité et les principaux indicateurs de transformation à savoir : l'indice de liquidité et le coefficient de liquidité.

1.1 L'élaboration du profil d'échéances

Dans cette section, nous allons nous consacrer à l'analyse de la situation de liquidité du CPA durant l'année 2017. À cet égard, nous allons, à travers l'analyse de chaque poste du bilan de la banque, l'affecter à l'échéance dont il correspond tout en tenant compte de ceux qui nécessitent un traitement particulier tels que les dépôts à vue et les fonds propres.

1.1.1 L'analyse des postes de l'actif :

1.1.1.1 Caisse, Banque Centrale et CCP :

Ce poste comprend :

- L'encaisse de la banque qui est à son tour composée des billets, de la monnaie locale et étrangère ainsi que des chèques de voyage.

- Les avoirs de la banque auprès de la Banque Centrale et des CCP.

Ces avoirs sont très liquides et peuvent être mis à la disposition de la banque immédiatement avec un préavis de 24 heures. De ce fait, le montant de ce poste figure dans la classe de moins de 7 jours.

1.1.1.2 Effets publics et valeurs assimilées :

Ce compte est constitué principalement de bons du Trésor : BTC (13 et 26 semaines), BTA (1, 2 et 5ans), OTA (7 et 10 ans). La répartition par échéance de ce poste est reprise par le tableau suivant :

Tableau n°1 : représentation de la répartition par échéance

Unité : Millions de DA

Date	Montant
31/12/15	36 366
31/01/16	35 210
28/02/16	34 317
31/03/16	30 194
30/04/16	28 006
31/05/16	25 234
30/06/16	22 006
31/07/16	20 105
31/08/16	16 007
30/09/16	15 125
31/10/16	12 415
30/11/16	10 458
31/12/16	9 145
30/03/17	7 125
31/06/17	5 325
30/09/17	5 154
31/12/17	4 002
30/06/18	4 363

1.1.1.3 Créances sur les institutions financières :

Ce poste recouvre l'ensemble des opérations effectuées sur le marché interbancaire, c'est-à-dire qu'il reprend les créances détenues sur les établissements de crédit au titre d'opérations bancaires.

L'amortissement de ces prêts se fait *in fine* et leur classement se fait en fonction de leur échéance contractuelle. Les opérations au jour le jour sont reprises dans la classe de moins de 7 jours à cause de leur caractère répétitif. Il est à noter que la quasi-totalité du stock des créances à terme du CPA en 2015 sont à une année.

Chapitre III : Analyse de la position de liquidité du Crédit Populaire d'Algérie

1.1.1.4 Créances sur la clientèle :

Les opérations avec la clientèle représentent 32 % du total de l'actif du bilan 2015. Les crédits à court, moyen et long terme seront classés dans le profil d'échéances selon leurs échéances contractuelles.

Tableau n° 2 : représentation de créance sur la clientèle

Unité :DA

Date	Créances à court terme	Créances à moyen et long terme
31/12/15	3 485	123 712
07/ 01/16	3 480	123 525
31/01/16	3 447	120 124
28/02/16	3 409	116 641
31/03/16	3 371	113 258
30/04/16	3 334	109 974
31/05/16	3 297	106 784
30/06/16	3 261	103 688
31/07/16	3 225	100 681
31/08/16	3 190	97 761
30/09/16	3 155	94 926
31/10/16	3 120	92 173
30/11/16	3 086	89 500
31/12/16	3 052	86 905
31/03/17	2 952	79 561
30/06/17	2 856	72 838
30/09/17	2 763	66 683
31/12/17	2 672	61 048
30/06/18	2 501	51 167

Les crédits d'exploitation accordés aux entreprises, tels que les découverts et les facilités de caisse, posent problème quant à la détermination de leur échéance réelle. En effet, ce sont des plafonds accordés à court terme aux entreprises afin de financer leur activité. Dans la pratique, leur échéance contractuelle n'est généralement pas respectée puisqu'ils sont constamment sollicités et renouvelés par la banque.

Le total de ce compte s'élève à 7 924 Millions de DA. Son classement va être effectué selon les normes proposées aux banques Françaises par la Commission Bancaire Française, à savoir que les comptes ordinaires débiteurs de la clientèle sont supposés être remboursés à hauteur de :

- 10 % entre un et trois mois.

- 15 % entre trois et six mois.
- 20 % entre six mois et un an.
- 55 % entre un et deux ans.

D'un autre côté, il est à noter que le risque de défaillance de la clientèle rend les flux générés par le portefeuille crédit incertains. Il est donc nécessaire de prendre en considération ce risque dans l'analyse du poste des créances sur la clientèle.

Le CPA recense un taux de non remboursement égal à 16 %. Afin d'intégrer cette donnée dans le profil d'échéances, nous allons retrancher ce taux de défaillance du montant de chaque classe et le reprendre dans la classe de plus de deux ans. Nous avons opté de reprendre ce montant dans la classe d'échéance la plus longue car les créances douteuses feront plus tard l'objet de provisions qui constitueront un gain de trésorerie pour la banque.

Faute de base de données appropriée au calcul du taux de remboursement par anticipation des crédits accordés à la clientèle, nous allons exclure l'hypothèse que les clients du CPA pourraient opter pour ce type d'option.

1.1.1.5 Obligations et autres titres à revenu fixe ou variable :

Ce poste est constitué d'obligations de la SONELGAZ, d'Algérie Télécom, d'Air Algérie et de la SRH (Société de Refinancement Hypothécaire).

Tableau n° 3 : représentation des Obligations et autres titres à revenu fixe ou variable

Unité : Millions de DA

Dates	Montant
31/12/15	102 171
31/01/16	102 069
28/02/16	101 965
31/03/16	101 866
30/04/16	101 760
31/05/16	101 660
30/06/16	101 580
31/07/16	101 481
31/08/16	101 373
30/09/16	101 265
31/10/16	101 169
30/11/16	101 070
31/12/16	100 980
31/03/17	100 663
30/06/17	100 353
30/09/17	100 050
31/12/17	99 736
30/06/18	80 124
31/12/18	76 256

1.1.1.6 Participations et activités de portefeuille :

Ce compte est constitué de parts de participations dans les institutions financières et dans des sociétés opérant dans le système bancaire. C'est un compte stable dans le temps et sera classé dans la catégorie des échéances de plus de deux ans.

La valeur du portefeuille filiales et participations de la banque s'élève au 31/12/2015 à 3 963 161 004 DA. Il est constitué de prises de participations dont¹ :

- 23 prises de participations en Algérie (15 dans les finances et les assurances et 08 dans les services interbancaires).
- 03 prises de participations à l'étranger.

¹ Source : Direction des filiales et participations du CPA.

Chapitre III : Analyse de la position de liquidité du Crédit Populaire d'Algérie

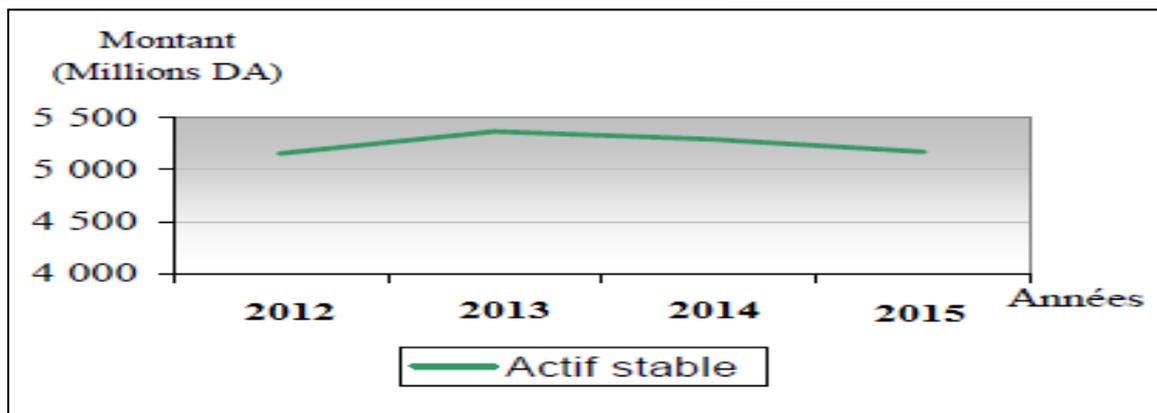
1.1.1.7 Les postes considérés comme stables dans le temps :

Les éléments considérés comme très stables dans le temps sont repris à plus de deux ans. Il s'agit des actions et autres titres à revenu variable et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Tableau n° 4 : représentation des postes considérés comme stables dans le temps

Années	2012	2013	2015	2016
Actions et autres titres à revenu variable	150 564 125	155 629 340	5 369 362 048	156 106 075
Immobilisations incorporelles	70 154 499	75 703 514	80 087 213	91 295 856
Immobilisations Corporelles	4 933 406 521	5 138 029 194	5 060 606 578	4 922 226 861
Actif stable	5 154 125 145	5 369 362 048	5 295 220 226	5 169 628 792

Graphique n°1 : évolution des éléments stables de l'actif



Source : donné interne de la banque CPA

1.1.2 Analyse des postes du passif :

1.1.2.1 Dettes envers les institutions financières :

Ce poste recouvre les dettes, au titre d'opérations bancaires, à l'égard des établissements de crédit, à l'exception des emprunts subordonnés qui figurent a poste 11 du passif et des dettes matérialisées par un titre qui sont inscrites au poste 4 du passif. Les dettes à vue sont reprises dans la classe d'échéance de moins de 7 jours. Les dettes à terme sont reprises dans le profil d'échéances selon les échéances contractuelles.

1.1.2.2 Comptes créditeurs de la clientèle :

Ce compte représente près de 70 % du total du bilan. En vue de son importance, ce compte constitue un poste clé dans l'analyse de la position de liquidité du CPA. Ce poste est constitué des comptes à vue de la clientèle (comptes chèques et livrets d'épargne) et des ressources de la clientèle à terme (dépôts à terme et bons de caisse).

1.1.2.3.1 Les dépôts à vue :

Les dépôts à vue constituent une importante source de liquidité pour le CPA. On considère que, bien que chaque client puisse à tout moment fermer ses comptes et exiger le remboursement de ses encours, la probabilité que tous les clients (ou une partie très significative) le fassent simultanément est faible. Ceci étant valable dans un contexte économique « normal ». C'est la raison pour laquelle il y a lieu de déterminer la partie stable (c'est-à-dire la partie minimale qui sera classée à plus de 2 ans) et la partie volatile en utilisant une des deux méthodes suivantes :

- **La méthode graphique** : elle relève du chartisme et consiste à déterminer le minimum sur la base d'un graphique qui reproduit les observations passées.
- **La méthode statistique** : elle est plus exacte que la précédente, elle consiste en l'approximation de la répartition de la série de données en une loi normale et de calculer ensuite un intervalle de confiance à un seuil de probabilité choisi au préalable.

Pour ce faire, nous allons tenter de mettre en application ces deux méthodes aux données historiques (2015-2017) des dépôts à vue :

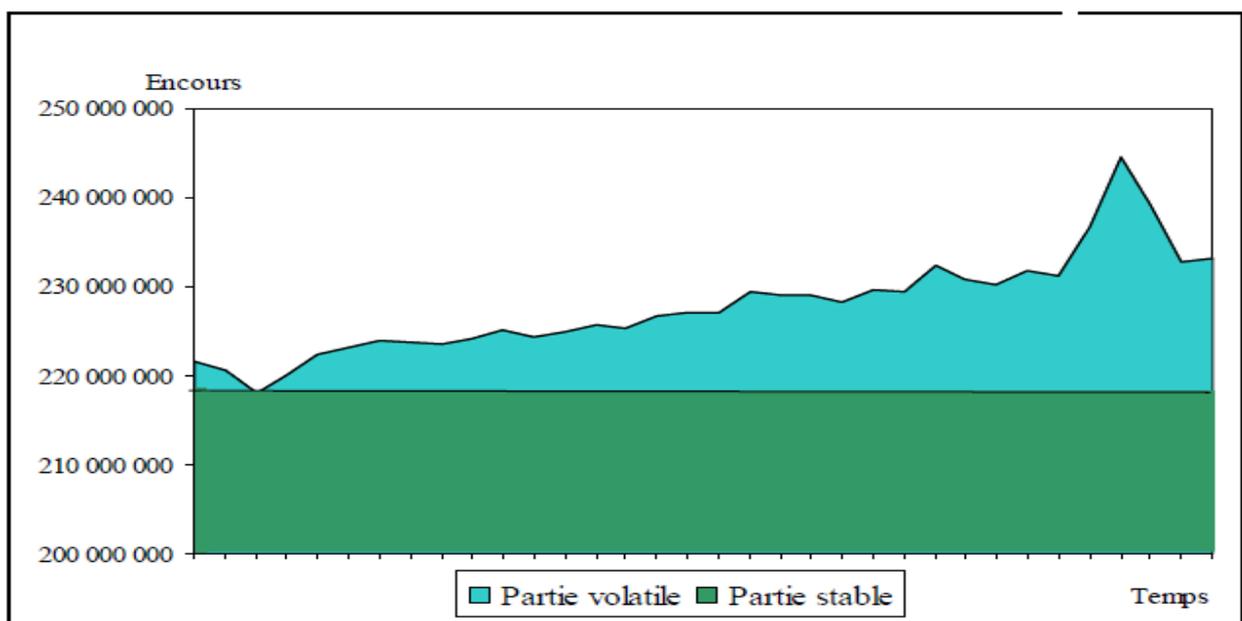
Tableau n°5 : représentation des dépôts à vus (2015-2017)

Dates	Encours	Dates	Encours	Dates	Encours
31/01/2015	209 949 303	31/01/2016	225 156 546	31/01/2017	229 562 615
28/02/2015	216 715 737	29/02/2016	224 358 171	28/02/2017	229 481 995
31/03/2015	221 601 614	31/03/2016	224 898 820	31/03/2017	232 256 887
30/04/2015	220 623 542	30/04/2016	225 726 642	30/04/2017	230 756 887
31/05/2015	218 111 153	31/05/2016	225 316 569	31/05/2017	230 277 325
30/06/2015	220 059 511	30/06/2016	226 648 218	30/06/2017	231 756 887
31/07/2015	222 434 892	31/07/2016	227 067 604	31/07/2017	231 256 887
31/08/2015	223 075 405	31/08/2016	226 961 039	31/08/2017	236 747 726
30/09/2015	223 870 449	30/09/2016	229 348 023	30/09/2017	244 508 364
31/10/2015	223 817 522	31/10/2016	229 051 538	31/10/2017	239 136 678
30/11/2015	223 624 679	30/11/2016	228 993 080	30/11/2017	232 756 887
31/12/2015	224 164 875	31/12/2016	228 328 797	31/12/2017	233 184 465

➤ **La méthode graphique :**

C'est la méthode la plus simple qu'on puisse utiliser. Elle consiste à visualiser la courbe des valeurs prises par la variable qu'on cherche à étudier (en l'occurrence les dépôts à vue) sur une période aussi longue que possible afin de connaître la valeur minimale que cette variable peut prendre.

Graphique n°2 : évolution des dépôts à vue du CPA



À partir de l'observation du graphique, nous pouvons conclure que la valeur de **218 000 Millions de DA** représente le montant minimal que la variable peut prendre. En conséquence, cette valeur représente la partie stable des dépôts à vue.

➤ **La méthode statistique :**

Le théorème « Central Limite » affirme que l'on peut approcher la distribution d'une série de données d'une variable à celle d'une loi normale de moyenne et d'écart type égaux à celle de la série observée à condition que la taille de l'échantillon soit supérieure à 30 observations.

Dans notre étude, on peut approcher la distribution des dépôts à vue à une loi normale de moyenne égale à : 226 988 537 et d'écart type égal à : 6 392 228,369. Le seuil de probabilité choisi afin de déterminer l'intervalle de confiance est de : 99 %.

Tableau n°6 : la répartition de la série de données en une loi normale

Unité : DA

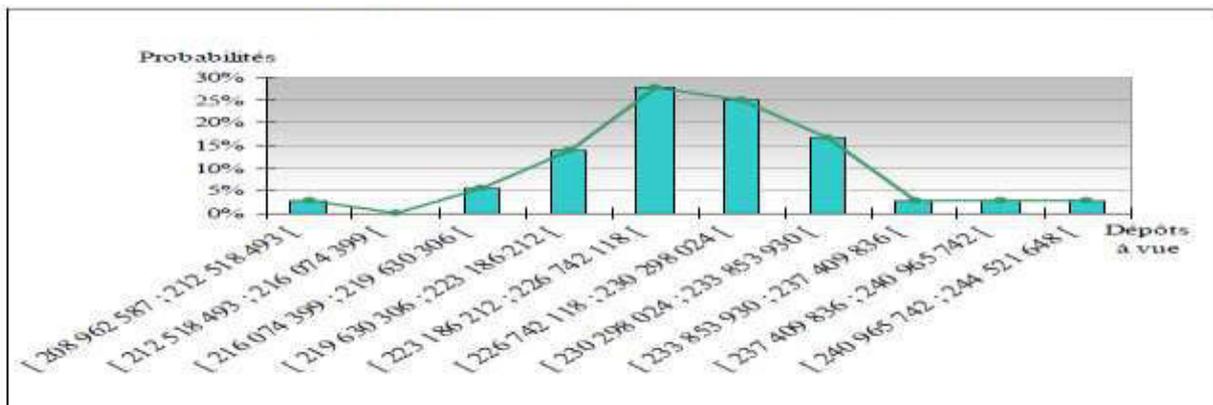
Moyenne	226 988 537,000
Ecart type	6 392 228,369
$\bar{X} - (\sigma \times C_{1-\frac{\alpha}{2}} / \sqrt{n})$	224 244 353,4
$\bar{X} + (\sigma \times C_{\frac{\alpha}{2}} / \sqrt{n})$	229 732 720,6

L'intervalle de confiance est de : [224 244 353,4 ; 229 732 720,6]. C'est-à-dire que le montant des dépôts à vue est nécessairement compris entre cet intervalle avec 99 % de chances. Afin de tracer la fonction de densité des dépôts à vue, nous les avons répartis en dix intervalles. On a ensuite procédé au calcul des probabilités de chaque intervalle.

Tableau n°7:calculer intervalle de confiance à un seuil de probabilité.

Classes d'intervalles	Ni	Pi
[208 962 587 ; 212 518 493 [1	3 %
[212 518 493 ; 216 074 399 [0	0 %
[216 074 399 ; 219 630 306 [2	6 %
[219 630 306 ; 223 186 212 [5	14 %
[223 186 212 ; 226 742 118 [10	28 %
[226 742 118 ; 230 298 024 [9	25 %
[230 298 024 ; 233 853 930 [6	17 %
[233 853 930 ; 237 409 836 [1	3 %
[237 409 836 ; 240 965 742 [1	3 %
[240 965 742 ; 244 521 648 [1	3 %
	36	100 %

Graphique n° 3 : la fonction de densité des dépôts à vue



L'allure de la fonction de densité des dépôts à vue nous prouve l'exactitude de l'application de la méthode graphique. Nous avons incontestablement choisi d'opter pour la deuxième méthode étant donné qu'elle soit plus fiable que la première. Par conséquent, la partie stable et la partie volatile des dépôts à vue sont égales respectivement à : 224 244 Millions et 8 940 Millions.

La partie stable sera reprise dans la classe d'échéance de plus de 2 ans. En ce qui concerne la partie volatile, nous avons choisi de la répartir dans les classes d'échéances suivant le tableau ci-après :

Tableau n° 8 : Répartition des classes d'échéances

Périodes (P)	Pourcentages
$P \leq 7$ jours	2 %
7 jours $< P \leq 1$ mois	3 %
1 mois $< P \leq 3$ mois	5 %
3 mois $< P \leq 6$ mois	15 %
6 mois $< P \leq 1$ an	20 %
1 an $< P \leq 2$ ans	55 %

1.1.2.3.2 Les ressources à terme:

Ce compte est constitué de dépôts à terme et de bons de caisse. Les montants sont répartis selon les échéances contractuelles².

Tableau n°9 : représentation des ressources à terme

Unité : Millions de DA

Dates	Bons de caisse	Dépôts à terme	Total des ressources
31/12/16	35 546	69 688	105 234
07/01/17	34 480	68 295	102 775
31/01/17	33 423	67 178	100 601
28/02/17	31 123	64 578	95 701
31/03/17	29 123	61 878	91 001
30/04/17	27 003	59 778	86 781
31/05/17	24 853	57 528	82 381
30/06/17	22 720	55 008	77 728
31/07/17	20 640	52 318	72 958
31/08/17	18 532	49 618	68 150
30/09/17	16 433	46 618	63 051
31/10/17	14 342	44 018	58 360
30/11/17	12 242	41 218	53 460
31/12/17	10 119	38 318	48 437
31/03/18	3 750	31 718	35 468
30/06/18	0	24 188	24 188
30/09/18	0	17 188	17 188
31/12/18	0	9 388	9 388
30/06/19	0	0	0

La clientèle jouit de la faculté d'effectuer des remboursements par anticipation. Au niveau du CPA, le taux de remboursement par anticipation sur une année est de 10 %. Afin d'intégrer ce type de remboursement, nous avons supposé que l'ensemble de ces remboursements s'effectuent au cours de la première semaine (scénario catastrophe).

² Donné interne du CPA

Avant de classer les ressources à terme selon les échéances concordantes, il faut donc retrancher 10 % de chaque classe et l'ajouter à la classe de moins de 7 jours.

1.1.2.3 Les fonds propres :

Pour un établissement de crédit, les fonds propres constituent « un élément essentiel de sa solvabilité. Ils sont considérés comme la dernière ligne de défense en cas de difficultés dues à des pertes qui n'auraient pu être résorbées par les bénéfices courants »³. Ils constituent à ce titre le gage ultime des déposants.

On entend par fonds propres les éléments suivants :

- Le capital social.
- Les réserves.
- Le report à nouveau s'il est créditeur.
- Le résultat du dernier exercice clos.
- Le fonds pour risques bancaires généraux.
- Les provisions pour risques et charges.
- L'écart de réévaluation.
- Titres et emprunts subordonnés.

De ces sommes, les éléments ci-après doivent être déduits afin d'obtenir le montant des fonds propres nets :

- La part non versée du capital social.
- Le report à nouveau lorsqu'il est débiteur.
- Les résultats déficitaires en instance d'affectation.

Calcul des fonds propres du CPA sur la base des données du bilan de 2005 :

$FP_{2016} = 25\,300\,000\,000 + 2\,360\,583\,764 + 2\,721\,746\,452 + 2\,700\,000\,000 + 1\,537\,356\,903 + 45\,847\,690 + 4\,152\,062\,853$

$FP_{2016} = 38\,817\,597\,662 \text{ DA.}$

À supposer que les fonds propres du CPA vont rester indéfiniment dans son bilan du fait qu'ils n'ont pas de maturité définie, ce poste va être repris dans la classe d'échéance de plus de 2 ans.

³ A. SARDI, « Pratique de la comptabilité bancaire », AFGEE Éditions, Paris, 2005, page 1117.

1.1.3 Les autres postes du bilan :

1.1.3.1 Les autres actifs et passifs :

Ces deux postes comprennent respectivement, les créances détenues sur des tiers et les dettes de la banque, qui ne figurent pas dans les autres postes de l'actif et du passif.

1.1.3.2 Les comptes de régularisation :

Ils incluent notamment les comptes d'encaissement, les comptes d'ajustement, les comptes d'écart, les charges à répartir, les intérêts payés d'avance, les charges à payer et les produits à recevoir. La répartition de ces comptes dans les différentes classes d'échéance ne se ferait que dans la mesure où le détail de ces comptes serait disponible car leur décomposition nous permettrait de les classer selon leur nature. Nous avons donc opté pour la visualisation de l'évolution de ces comptes avec l'ensemble des comptes figurant dans le bilan.

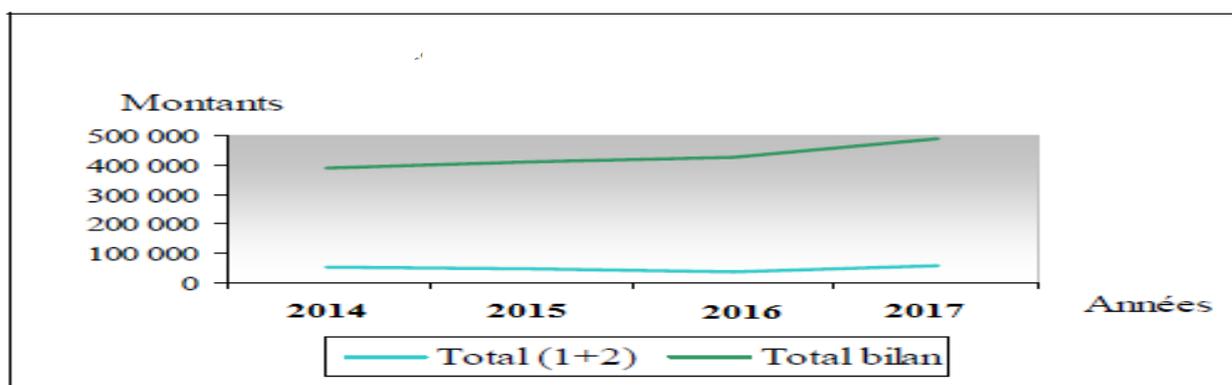
Tableau n° 10 : évolution du total bilan et autres postes du bilan

Unité : Millions de DA

Intitulé	2014	2015	2016	2017
Autres actifs	15 278	21 250	12 610	15 474
Comptes de régularisation	5	122	9	8 653
Total 1	20 278	21 372	21 372	21 372
Autres passifs	29 773	25 806	21 256	29 567
Comptes de régularisation	951	1 338	2 567	2 486
Total 2	30 724	27 144	23 823	32 053
Total (1 + 2)	51 002	48 516	36 442	56 180
Total bilan	388 824	409 453	428 769	428 769

Source : Rapport annuel 2016 du CPA.

Graphique n° 4 : évolution du total bilan et des autres postes du bilan



Chapitre III : Analyse de la position de liquidité du Crédit Populaire d'Algérie

visualisation du graphique nous montre qu'il y a une corrélation parfaite entre le total du bilan et ces postes. L'évolution des deux masses concorde, ce qui nous conduit à les reprendre dans la classe de plus de deux ans.

Une fois la décomposition des postes du bilan réalisée, nous pouvons enfin constituer le tableau des profils d'échéances qui va nous permettre de déterminer l'amortissement des emplois et ressources. Ce tableau de profil d'échéances a été établi à compter du 31/12/2016.

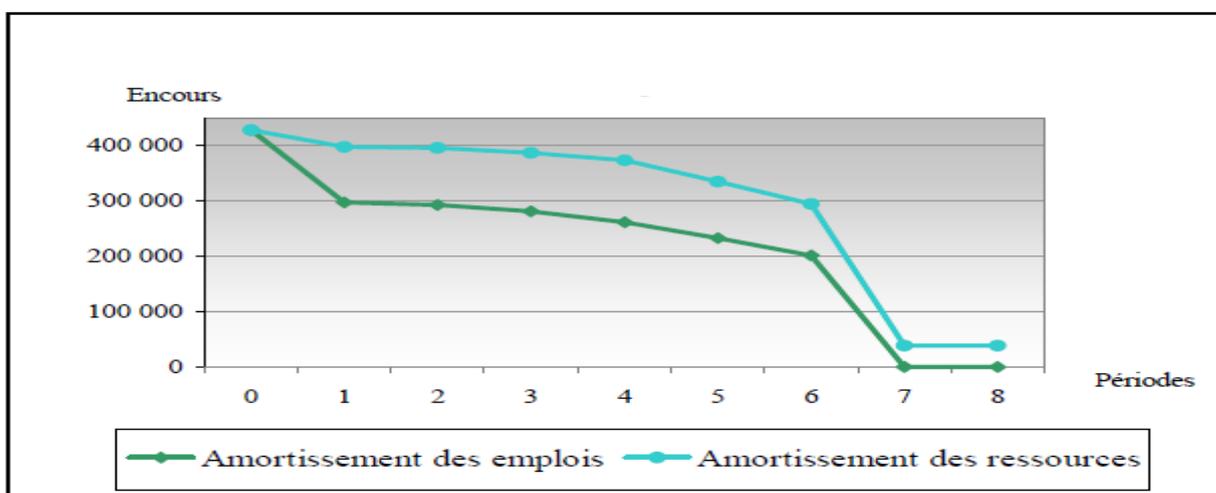
1.1.4 Le tableau de profil d'échéances :

À partir du profil d'échéances reproduit dans la page précédente, nous pouvons dresser le tableau d'amortissement des emplois et des ressources du CPA. Il suffit de retrancher des encours d'aujourd'hui les amortissements prévisionnels des emplois et ressources.

Tableau n° 11 : Tableau d'amortissement des emplois et des ressources

Périodes	Amortissement des Emplois	Amortissement des Ressources
0	428 766,000	428 766,0
1	297 554,720	398 448,7
2	293 412,160	396 223,9
3	281 696,264	387 136,9
4	262 191,640	373 850,2
5	232 720,128	335 399,3
6	201 785,448	295 337,2
7	0	0

Graphique n° 5 : courbe d'amortissement en liquidité des emplois et ressources



D'après le graphique n° 5, les ressources s'amortissent plus lentement que les emplois.

Chapitre III : Analyse de la position de liquidité du Crédit Populaire d'Algérie

En effet, la pente de la courbe d'amortissement des emplois commence à être plus importante que celle des ressources à partir de la première période. Nous pouvons donc conclure qu'il y a des excédents de liquidité qui sont dégagés sur l'ensemble des périodes étudiées.

Section 03 : les impasses en liquidité

Après avoir classé tous les postes du bilan sous forme d'un tableau de profil d'échéances, nous pouvons à présent calculer les impasses en stocks et en flux.

1.1 Les impasses en stocks :

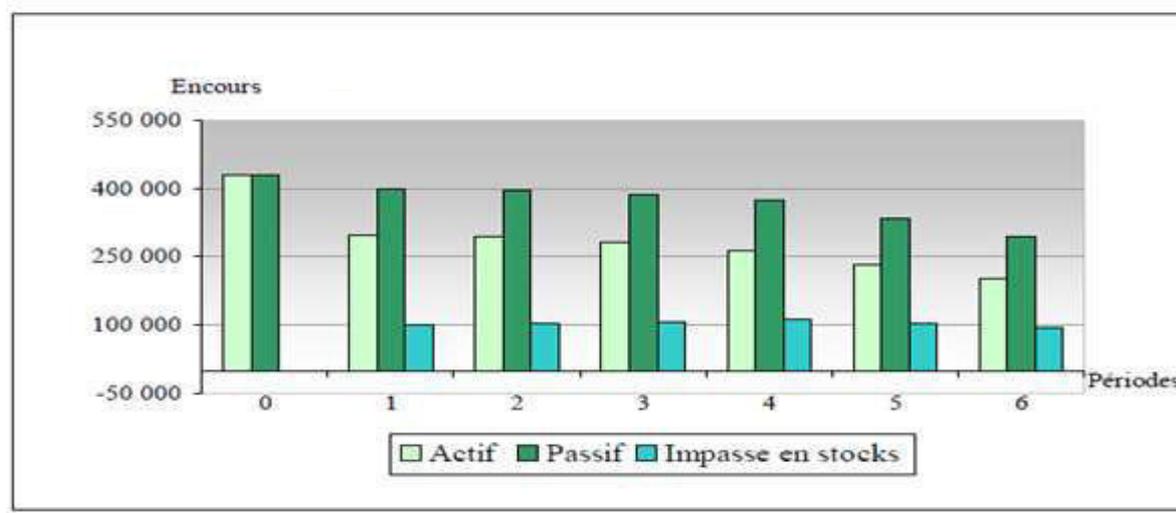
À partir du tableau d'amortissement des actifs et des passifs, les impasses en stocks s'établissent comme suit :

Tableau n° 12 : Les impasses en stocks

Unité : DA

Périodes	Actif	Passif	Impasses en stocks
0	428 766	428 766	0
1	297 554,720	398 448,7	100 893,980
2	293 412,160	396 223,9	102 811,740
3	281 696,264	387 136,9	105 440,636
4	262 191,640	373 850,2	111 658,560
5	232 720,128	335 399,3	102 679,172
6	201 785,448	295 337,2	93 551,752

Graphique n° 6 : profil et impasses en stocks



Chapitre III : Analyse de la position de liquidité du Crédit Populaire d'Algérie

Nous remarquerons que la première impasse en stocks est évidemment nulle car en première période, l'équilibre du bilan est en permanence réalisé. Pour le reste des périodes, les impasses en stocks sont toutes positives, ce qui se traduit par un excédent de ressources. Ce surplus de liquidité représente pour la banque un manque à gagner si elle n'a pas l'intention de le réemployer.

Il faut ajouter que le bilan de la banque est exposé favorablement à une hausse des taux d'intérêt. En effet, dans le cadre des opérations nouvelles, la clientèle payera des taux plus élevés que les taux actuels alors que le coût des ressources de la banque reste fixe. Néanmoins, il est vrai aussi que si les taux d'intérêt diminuent, la banque aura à supporter une perte car elle continuera de rémunérer ses ressources à un taux fixe alors que sa clientèle payera un taux inférieur au taux actuel.

1.2 Les impasses en flux :

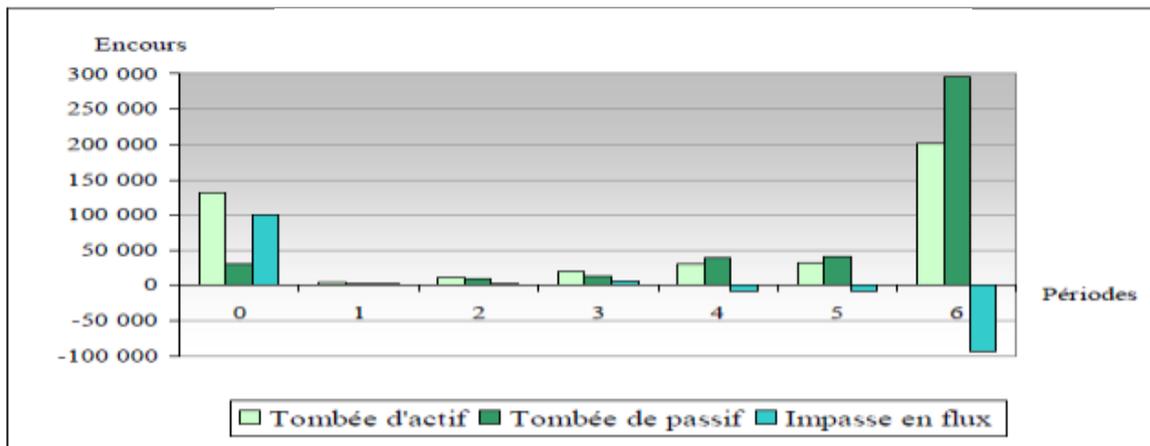
Sur la base du profil d'échéances, nous déterminons les tombées d'actifs et de passifs afin d'obtenir les impasses en flux de chaque période.

Tableau n° 13 : Les impasses en flux

Unité : Millions de DA

Périodes	Tombées d'actifs	Tombées de passifs	Impasses en flux	Impasses en flux cumulées
0	131 211,28	30 317,3	100 893,98	100 893,98
1	4 142,56	2 224,8	1 917,76	102 811,74
2	11 715,896	9 087	2 628,896	105 440,636
3	19 504,624	13 286,7	6 217,924	111 658,56
4	29 471,512	38 450,9	- 8 979,388	102 679,172
5	30 934,68	40 061,1	- 9 126,42	93 552,04
6	201 785,16	295 337,2	- 93 552,04	0

Graphique n° 7 : profil des impasses en flux



Le graphique des impasses en flux nous renseigne sur les entrées et les sorties nettes de fonds de chaque période. Les quatre premières impasses en flux sont positives, elles correspondent donc à des entrées nettes de fonds. On remarquera aussi que la première impasse en flux est très importante. Cet excédent, d'un montant de 100 893 Millions, est principalement dû à la tombée des fonds liquides (avoirs en caisse, Banque d'Algérie et CCP) et au remboursement des créances à vue sur les institutions financières.

À partir de la quatrième période, les impasses en flux sont négatives. Le CPA enregistre des déficits de liquidité qui ne cessent d'augmenter d'une période à l'autre. Pendant cette période, il y a donc plus de sorties de fonds que d'entrées, c'est-à-dire que les passifs commencent à s'amortir plus rapidement que les actifs. Le cumul des impasses en flux donne nécessairement les impasses en stocks de la banque car les impasses en flux représentent la variation, à chaque période, de l'impasse en stocks.

La raison pour laquelle les impasses en stocks sont positives réside dans le fait que l'excédent enregistré en première période est assez important pour couvrir l'ensemble des déficits des périodes qui suivent.

1.3 Les indicateurs de transformation :

1.3.1 L'indice de transformation :

Rappelons que l'indice de transformation est donné par le rapport entre les passifs pondérés et les actifs pondérés. Les actifs et les passifs sont pondérés par le nombre moyen de jours de chaque classe d'échéances.

Tableau n°14: classes d'échéances de l'actif et passifs pondérés

Périodes	Actifs	Passifs	Pondération	Actifs pondérés	Passifs pondérés
0	131 211,28	30 317,3	0.01	1 312,112	303,173
1	4 142,56	2 224,8	0.05	207,128	111,24
2	11 715,896	9 087	0.16	1 874,543	1 453,92
3	19 504,624	13 286,7	0.37	7 216,710	4 916,079
4	29 471,512	38 450,9	0.75	22 103,634	28 838,175
5	30 934,68	40 061,1	1.5	46 402,020	60 091,65
6	201 785,16	295 337,2	5	1 008 925,800	1 476 686,000
Totaux	428 766	428 766		1 288 041,947	1 572 400,237

L'indice de transformation est alors égal à : $1\,572\,400,237 / 1\,288\,041,947 = 1,22$.

Il est largement supérieur à 1. Cela signifie que la banque dispose davantage de ressources pondérées que d'emplois pondérés et cela est dû au fait que la banque ne transforme pas les ressources à court terme en emplois à long terme.

1.3.2 Le coefficient de liquidité :

Le coefficient de liquidité est égal au rapport des éléments d'actif liquides et des éléments du passif exigible sur une période d'un mois. Le raisonnement de ce ratio consiste à vérifier que les actifs liquides couvrent les passifs exigibles. Il doit être au moins égal à 100 %

Chapitre III : Analyse de la position de liquidité du Crédit Populaire d'Algérie

Tableau n° 15 : Calcul du coefficient de liquidité

Emplois liquides	Montant	Pondération	Emplois pondérés
Prêts et pensions JJ auprès d'institutions financières	44 380 293 338	100 %	44 380 293 338
Prêts et pensions d'une durée résiduelle < à 1 mois	3 626 125 548	100 %	3 626 125 548
Bons du Trésor < 1 mois	1 156 456 153	100 %	1 040 810 538
Bons du Trésor > 1 mois	35 209 815 737	90 %	31 688 834 163,3
Caisse, Banque d'Algérie, CCP	86 670 127 297	100 %	86 670 127 297
Comptes d'encaissement prêteurs	446 385,2	100 %	446 385,2
Actions	156 106 075	50 %	78 053 037,5
Escompte et opérations assimilées	112 156	50 %	56 078
Obligations	102 171 917 253	70 %	71 520 342 077,1
Comptes ordinaires débiteurs	7 924 257 546	7 %	554698028,2
Fonds propres nets	38 817 597 662	100 %	38 817 597 662
Total emplois liquides	320 113 255 150		278 501 943 845,1

Ressources exigibles	Montant	Pondération	Ressources pondérés
Emprunts et pensions JJ provenant d'institutions financières	17 402 135 078	100 %	17 402 135 078
Comptes créditeurs de la clientèle :			
- Livrets d'épargne	74 579 031 874	20 %	14 915 806 374,8
- Comptes à vue de la clientèle	158 605 434 848	30 %	47 581 630 454,4
- A terme < 1 mois	2 510 343 484	70 %	1 757 240 439
Bons de caisse < 1 mois	2 123 253 130	70 %	1 486 277 191
Comptes d'encaissement Emprunteurs	1 456 588	100 %	1 456 588
Total ressources exigibles	255 221 655 002		83 144 546 125,2

Coefficient de liquidité	3,3496116922
---------------------------------	---------------------

Le coefficient de liquidité du CPA est égal à :

278 501 943 845,1 / 83 144 546 125,2 = 334,96 %.

Ce ratio dépasse les 100 % : l'objectif réglementaire de « sur consolidation » est alors atteint.

Cela veut dire que durant le mois à venir, le CPA est apte à faire face aux demandes de remboursement de ses déposants car ses actifs liquides arrivent à couvrir ses exigibilités du passif. En revanche, ce coefficient dépasse de beaucoup la norme réglementaire. Il est indéniable de reconnaître à travers son importance, un état de surliquidité de la banque.

Les ressources de trésorerie comprennent, bien que cela puisse paraître paradoxal, les fonds propres de l'établissement avec une quotité de 100 %. Le but est d'encourager l'augmentation des fonds propres car leur niveau représente un élément d'appréciation important sur les marchés de capitaux. Cette disposition permet donc de tenir compte de la capacité de l'établissement à accéder aux marchés afin de trouver les liquidités nécessaires.

1.4 Résultats de l'analyse de la position de liquidité de la banque CPA :

L'analyse du position de liquidité du CPA nous a permis de déceler une surliquidité structurelle du bilan de la banque. Cette constatation a été faite à travers l'observation des indicateurs de liquidité :

L'indice de transformation est de 1,22. Il est supérieur à 1, ce qui signifie que la banque a plus de passifs pondérés que d'actifs pondérés. En d'autres termes, elle ne transforme pas les passifs courts en actifs longs.

D'autre part, le coefficient de liquidité est égal à 3,35. Les ressources pondérées sont supérieures aux emplois pondérés. Le CPA est donc incontestablement en situation de surliquidité car elle dispose d'un coussin de sécurité de plus de 234 %. C'est-à-dire que les actifs liquides arrivent à couvrir les passifs exigibles avec un surplus de 234 %.

Conclusion :

Dans le but d'examiner la position de liquidité du CPA, nous avons élaboré le tableau de profil d'échéances. Cette démarche passe préalablement par l'examen des différents postes du bilan. Il faut néanmoins noter que la confection du profil d'échéances est, en pratique, assez difficile à réaliser. Dès lors, chaque banque devra, profitant de son expérience, poser certaines conventions.

Afin de mener à bien notre étude, nous avons donc opté de travailler sur la base d'un certain nombre d'hypothèses. Le profil d'échéances nous a permis de dresser un tableau d'amortissement des actifs et des passifs de la banque. Ainsi, nous avons pu calculer les impasses en stock et en flux. Ces impasses nous ont révélé une situation de surliquidité du CPA.

Le calcul de l'indice de transformation est venu fortifier cette analyse. D'un autre côté, la banque respecte les exigences que la tutelle l'oblige à respecter, à savoir le coefficient de liquidité. Cependant, ce dernier s'avère amplement supérieur à la norme exigée par la Banque d'Algérie. Cette surliquidité représente un coût pour la banque mais doit néanmoins faire l'objet d'un contrôle et d'un suivi rigoureux de la part de la banque.

La mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle de la liquidité au sein du CPA nécessitera un système d'information qui répondra aux exigences d'une telle démarche. Il doit, en effet, permettre aux gestionnaires non seulement de collecter et de diffuser l'information en temps réel mais aussi d'être en constante relation avec les autres structures de la banque.

En outre, pour que la gestion de la liquidité se mette en place et soit opérationnelle, il est nécessaire qu'elle soit considérée par la Direction Générale comme une priorité absolue. La stratégie bancaire doit s'atteler à la tâche de définir la politique de gestion du risque de liquidité

Conclusion générale

La liquidité d'une banque est définie par les documents du Comité de Bâle comme étant la capacité à financer les actifs de la banque et à rembourser les engagements pris au moment où ces financements et ces remboursements apparaissent. Un établissement de crédit encourt un risque de liquidité lorsque les actifs détenus ont une échéance postérieure à celle des financements mis en œuvre. Cette situation est constatée dès l'instant où une transformation d'échéances est pratiquée.

La gestion du risque de liquidité constitue un élément fondamental de la sécurité et de la rentabilité de l'établissement qui la pratique. En effet, tournée vers l'accroissement de son résultat, une banque pourrait volontairement accroître son niveau de transformation augmentant ainsi son risque de liquidité. La gestion du risque de liquidité permet à la banque de se mettre à l'abri d'une crise de liquidité tout en réalisant une marge bénéficiaire.

À partir de là, le gestionnaire s'attachera dans sa démarche à identifier, à mesurer et à couvrir le risque de liquidité dans la perspective de le contrôler le mieux possible. L'identification du risque de liquidité consiste à apprécier l'impact des activités exercées par l'établissement sur son profil du risque de liquidité à travers notamment l'analyse du bilan.

La mesure du risque de liquidité passe par la détermination du profil d'échéances et des impasses en liquidité de l'établissement étudié. La lecture de ces profils donne une idée globale des besoins de financement sur la période. Ces profils constituent un outil de gestion de base pour les décisions de financement d'un établissement.

La couverture en liquidité consiste à mettre en place les montants nécessaires en temps utile de manière à maintenir tout déséquilibre en liquidité prévisionnel, dans le respect des contraintes imposées par la tutelle et des règles internes de l'établissement. Le choix des financements dépend aussi de considérations relatives aux taux d'intérêt ou encore à la capacité de l'établissement à lever des fonds sur le marché de capitaux.

Par ailleurs, le gestionnaire dispose d'une technique qu'il pourra mettre en œuvre afin de gérer le refinancement de l'établissement. Il s'agit de la titrisation. Au-delà des techniques et méthodes de gestion du risque de liquidité, la banque devra adopter des outils de gestion lui permettant de gérer ce risque d'une manière optimale. La banque doit notamment se doter

d'un système d'information performant car c'est de sa fiabilité que dépendra la validité de ses choix en matière de risque de liquidité.

Dans notre cas pratique, nous avons essayé de mener une analyse prévisionnelle de la liquidité du CPA. Cette étude consiste à projeter l'ensemble du bilan bancaire sur plusieurs années sous l'hypothèse de fonte de bilan. L'analyse des flux prévisionnels et des indicateurs de liquidité nous a révélé une surliquidité structurelle du CPA. Cet excédent de liquidité doit être placé afin de le rentabiliser. Cependant, en raison de la surliquidité générale que connaît le marché monétaire et de l'étroitesse des opportunités de placement qu'offre le marché financier, la banque est obligé de se tourner vers une autre alternative de placement, à savoir l'activité de crédit.

En tout état de cause, cette surliquidité doit faire l'objet d'un contrôle imparable afin de prévenir le développement des crédits non performants. En effet, prendre le risque d'accroître l'écart actif-passif sans disposer d'outils de gestion de bilan perfectionnés serait déraisonnable. L'approche directe et quasiment intuitive du banquier commercial est devenue insuffisante.

En outre, dans un contexte économique marqué par l'évolution vers la concurrence, suite à l'émergence de nouveaux établissements, le CPA doit se développer dans une dynamique de changement induite par la nécessité de s'adapter aux nouvelles exigences de gestion fondées sur la rentabilité et la compétitivité. La gestion du risque doit être au centre de la stratégie bancaire car elle est source d'avantages concurrentiels décisifs. L'aptitude à assumer le risque de liquidité encouru est une condition nécessaire afin d'assurer la pérennité d'un établissement, mais au-delà, une condition de la sécurité de la place.

Bibliographie

Ouvrages

1. BESSIS.J, « Gestion des risques et gestion Actif-Passif des banques », Dalloz, Paris, 1995.
2. D. BESNARD «La monnaie : politique et institutions», Ed. Dunod, 2ème édition, Paris, 1987.
3. DARMON.J « Stratégie Bancaires et Gestion de Bilan », Economica, Paris, 1998.
4. DE COUSSERGUE, « Gestion de la banque », Dunod, 1996, Paris, page 197.
5. DEMEY.P ; FRACHOT.A et RIBOULET.G, « Introduction à la Gestion Actif- Passif Bancaire », Economica, Paris, 2003.
6. DUBERNET.M, « Gestion Actif-Passif et Tarification des Services Bancaires », Economica, Paris, 2000.
7. H, GREUNING Van ET S, B, BRATANOVIC. « Analyse et gestion du risque bancaire ». Paris : ESKA, 2004.
8. HENRI.J et SARDIA, “Management des risques bancaires”, Ed. AFGES, Paris, 2001.
9. J, C, AUGROS et M, Queruel. *Risque de taux d'intérêt et gestion bancaire*. Paris : Economica, 2000.
10. J. BESSIS, « Gestion des risques et gestion actif-passif des banques », Ed. Dalloz, Paris, 1995.
11. JOHN MAYNARD KEYNES, « *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* », édition française de 1955
12. LASRY. J.M, « gestion actif-passif », Encyclopédie des marchés financiers (Tome1), Ed. Economica, 1997.
13. M. DUBERNET, « Gestion actif-passif et tarification des services bancaires », ECONOMICA, Paris, 1997
14. S. DE DOUSSERGUES, « gestion de la banque », Dollaz, Paris, 1995.
15. S.DE COUSSERGUES, « gestion de la banque du diagnostic à la stratégie », 6ème Edition, DUNOD, 2000.
16. VERNIMMEN, «Gestion et politiques de la banque », ed. Dalloz, Paris, 1981.

Articles et Revues

1. **C.GOODHART**, « La gestion du risque de liquidité », revue de la stabilité financière, février 2008.
2. **GOUSLISTY**. « Gestion des liquidités dans les banques », revue banque, n°533.
3. **H, P, MARDERS et J, L, MASSELON**. *Contrôle interne des risques*. 2ème éd. Paris : Eyrolles, 2009.
4. **JOANNA BAUVERT**, L'ambivalence du concept de liquidité dans « A Treatise on money », l'actualité économique, revue d'Analyse Economique, vol. 79, n° 1-2, Mars-Juin 2003
5. **MOHAMED NIZARALKASMI**, « La capitalisation boursière flottante d'actions, une condition objective de la liquidité du marché central de la bourse des valeurs de Casablanca », Thèse pour l'obtention du Doctorat en Sciences Economiques, Novembre 2000.
6. **N, VANTREESE et J, COURCIER**. « Maitrise du risque opérationnel et RSE : même combat ». *Revue banque*, 2012, n°747.

Mémoires et thèses

Journal Officiel

1. Règlement de la Banque d'Algérie n° : 11-08 du 28 novembre 2011 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers. Article 2.
2. Régi par le règlement N°11-04 du 24 Mai 2011 portant identification, mesure, gestion et contrôle du risque de liquidité.
3. Règlement n° 04-02 du 4 mars 2004 fixant les conditions de constitution des réserves minimales obligatoires.
4. Instruction n° 02-04 du 13 Mai 2004 relative au régime des réserves obligatoires.
5. Instruction n° 01-05 du 13 Janvier 2005 modifiant l'instruction n° 02-04 du 13 Mai 2004 relative au régime des réserves obligatoires
6. Règlement n° 91-08 du 14 Août 1991 portant organisation du marché monétaire.
7. Règlement n° 2002-04 complétant le règlement n° 91-08 du 14 Août 1991 portant organisation du marché monétaire.
8. Instruction n° 28-95 du 22 Avril 1995 portant organisation du marché monétaire.

9. Instruction n° 02-02 du 11 avril 2002 portant introduction de la reprise de liquidité sur le marché monétaire.
10. Règlement n° 91-09 du 14 Août 1991 fixant les règles prudentielles de gestion des banques et établissement de crédit.

Sites internet

1. www.cpa-bank.com
2. www.bank-of-algeria.dz

Liste des tableaux

<u>Chapitre II :</u>	<u>pages</u>
Tableau n°1 : tableau des échéances actif-passif.....	29
Tableau N°2 : amortissements des actifs et passifs.....	29
Tableau N°3 : Amortissements des actifs et passifs.....	31
Tableau N°4 : Les impasses en stock	31
Tableau N°5 : impasses en flux.....	31
Tableau N°6 : calcul de l'indice de transformation.....	36
Tableau N°7: exemple du calcul du surplus de base.....	38

<u>Chapitre III :</u>	<u>pages</u>
Tableau n°1 : représentation de la répartition par échéance.....	60
Tableau n°2 : représentation de créance sur la clientèle	61
Tableau n°3 : représentation des Obligations et autres titres à revenu fixe ou variable.....	63
Tableau n°4 : représentation des postes considérés comme stables dans le temps.....	64
Tableau n°5 : représentation de l'évolution des dépôts à vue	66
Tableau n°6 : la répartition de la série de données en une loi normale.....	67
Tableau n°7:calculer intervalle de confiance à un seuil de probabilité.....	68
Tableau n°8 : Répartition des classes d'échéances	69
Tableau n°9 : représentation des ressources à terme.....	69
Tableau n°10 : évolution du total bilan et autres postes du bilan.....	71
Tableau n°11 : Tableau d'amortissement des emplois et des ressources.....	72
Tableau n°12 : Les impasses en stocks.....	73
Tableau n°13 : Les impasses en flux.....	74
Tableau n°14: classes d'échéances de l'actif et passifs pondérés.....	76
Tableau n°15 : Calcul du coefficient de liquidité.....	77

Liste des figures

Chapitre II :

Pages

Figure n°01 : Echancier des emplois et échancier objectif de la dette.....43
Figure n°02 : Financement à court terme des impasses de liquidité.....44
Figure n°03 : Financement à long terme des impasses de liquidité.....44
Figure n°04 : Mécanisme de la titrisation.....45

Liste des graphes

<u>Chapitre II :</u>	<u>pages</u>
Graphique N°1 : Echancier des Actifs et Passifs.....	30
Graphique N°2 : projection des impasses en flux.	31
Graphique N°3:projection des impasses en stock.....	32

<u>Chapitre III :</u>	<u>pages</u>
Graphique n°1 : évolution des éléments stables de l'actif	64
Graphique n°2 : évolution des dépôts à vue du CPA	66
Graphique n° 3 : la fonction de densité des dépôts à vue	68
Graphique n° 4 : évolution du total bilan et des autres postes du bilan	71
Graphique n° 5 : courbe d'amortissement en liquidité des emplois et ressources	72
Graphique n° 6 : profil et impasses en stocks	73
Graphique n° 7 : profil des impasses en flux	75

Liste des abréviations

ALM	Asset and Liability Management
BDL	Banque de Développement Local
C.C.P	Comptes Courants Postaux
CPA	Crédit Populaire d'Algérie
DAT	Dettes à Long Terme
DGA	Directions Générales Adjointes
FCC	Fonds Commun de Créance
GAP	Guichet Automatique de Paiement
OTA	Organic Trade Association
PEL	Plan d'Epargne Logement
SI	Système d'Information
SRH	Société de Refinancement Hypothécaire

Annexes

ANNEXES I

Tableau de profil d'échance

Unité : Millions de DA

Classes d'échéance (P : période)	P ≤ 7 jours	7 jours < P ≤ 1 mois	1 mois < P ≤ 3 mois	3 mois < P ≤ 6 mois	6 mois < P ≤ 1 an	1 an < P ≤ 2 ans	P > 2 ans	Totaux
Actif								
Caisse, Banque d'Algérie, CCP	86 670							86 670
Effets publics et valeurs assimilées		1 156	5 016	10 089	10 960	3 991	5 154	36 366
Créances sur les institutions financières	44 380				2 307			46 687
Créances sur la clientèle	161,28	2 884,56	6 496,896	9 129,624	15 604,512	25 699,968	75 144,16	135 121
Obligation titre à valeur fixe ou variable		102	203	286	600	1 244	99 736	102 171
Participations et activités de portefeuille							3 963	3 963
Comptes stables de l'actif							5 169	5 169
Autres actifs							12 610	12 610
Comptes de régularisation							9	9
Totaux	131 211,28	4 142,56	11 715,896	19 504,624	29 471,512	30 934,68	201 785,16	428 766
Passif								
Dettes envers les institutions financières	17 402				10 301			27 704
Dépôts à vue	178,8	268,2	447	1 341	1 788	4 917	224 244	233 184
Ressources à terme	12 736,5	1 956,6	8 640	11 945,7	26 361,9	35 144,1	8 449,2	105 234
Autres passifs							21 256	21 256
Comptes de régulation							2 567	2 567
Fonds propres							38 817	38 817
Autres (emprunt obligataire)							4	4
Totaux	30 317,3	2 224,8	9 087	13 286,7	38 450,9	40 061,1	295 337,2	428 766

Table des matières

Introduction générale.....	1
Chapitre I : généralités sur la liquidité bancaire	5
Introduction	6
Section 01 :la notion de la liquidité bancaire.....	7
1.1 La définition.....	7
1.2 Les motifs de préférence pour la liquidité	8
1.2.1Un motif de transaction	9
1.2.2 Motif de précaution	9
1.2.3 Motif de spéculation	9
1.3 Les fonctions et les sources de la liquidité.....	9
1.3.1 Les fonctions de la liquidité	9
1.3.1.1 Rassurer les créanciers	9
1.3.1.2 Rembourser les emprunts.....	9
1.3.1.3 Garantir l’aptitude de prêter	10
1.3.1.4 Eviter la vente forcée d’actifs	10
1.3.1.5 Prévenir le paiement d’un intérêt élevé.....	10
1.3.1.6 Eviter le recours à la Banque Centrale	10
1.4 Les sources de liquidité	10
1.4.1 Les actifs liquides ou quasi-liquides	10
1.4.1.1 Les encaisses.....	10
1.4.1.2 Les actifs quasi échus	11
1.4.1.3 Les actifs facilement cessibles	11
1.4.2 L’attitude à emprunter	11
1.4.3 Les lignes de crédit interbancaires et auprès de la Banque Centrale	11
1.5 Facteurs de liquidité.....	11
1.5.1 Facteurs autonomes.....	12
1.5.1.1 Les opérations en billets de banque	12
1.5.1.2 Les opérations avec le Trésor	12
1.5.1.3 Les opérations sur devises	12
1.5.2 Facteurs institutionnels.....	12
1.5.2.1 Les réserves obligatoires	12
1.5.2.2 La mobilisation des créances	12
1.5.2.3 Les opérations d’open market.....	12

1.6 La liquidité et la solvabilité	13
1.7 La liquidité et la rentabilité	14
Section 02 : le risque de liquidité	14
1.1 Définition du risque de liquidité	14
1.2 Origine du risque de liquidité	15
1.2.1 La transformation des échéances	16
1.2.2 L'attitude des agents économiques	16
1.2.3 La liquidité du marché	16
1.3 Identification du risque de la liquidité Actif et Passif	16
1.3.1 Identification du risque de la liquidité Actif	16
1.3.1.1 Les activités bancaires	17
1.3.2 Les activités de marché	18
1.3.2 Identification du risque de liquidité Passif	19
1.3.2.1 Le risque de financement	19
1.3.2.2 Les concentrations de financement	20
Section 03 : la gestion Actif-Passif	21
1.1 Définition	21
1.2 Objectifs	22
1.3 La gestion Actif-Passif	22
1.3.1 L'approche fondamentale.....	22
1.3.1.1 la gestion des actifs	23
1.3.1.2 la gestion du passif.....	23
1.3.2 L'approche technique	23
1.4 Les conditions nécessaires à la gestion Actif-Passif.....	24
1.4.1 Le fonctionnement des marchés de capitaux	24
1.4.2 Une politique monétaire adaptée	24
Conclusion	25
Chapitre II : La gestion de risque de liquidité.....	26
Introduction	27
Section 01 : La mesure de risque de liquidité	28
1.1 Le profil d'échéance	28
1.2. Les problèmes liés à la détermination des profils d'échéances	30
1.2.1. Actifs et passif sans stipulation de terme	31

1.2.2. Actifs et passifs à échéance contractuelle différente de leur échéance réelle.....	31
1.2.3. Les engagements de hors bilan	32
1.2.3.1 Les impasses en liquidité.....	32
1.2.3.2 Calcul des impasses en liquidité	32
2.4. L'intégration des nouvelles productions dans les impasses.....	34
2.4.1 Les indicateurs de gestion du risque de liquidité	35
2.4.1.1 L'indice de transformation	35
2.4.1.2 Le surplus de base	37
Section 02 : Gestion et la couverture du risque de liquidité.....	39
1.1 Gestion du risque de liquidité	39
1.1.1 Structure de gestion du risque	39
1.1.2. Stratégie de gestion et de financement de liquidité	39
1.1.3. Limitations de l'exposition au risque de liquidité	40
1.1.4. Planification de la liquidité.....	40
1.2 La couverture en risque de liquidité.....	40
1.2.1. L'adossement	40
1.2.1.1 L'adossement en liquidité.....	41
1.2.1.2 La consolidation.....	41
1.2.1.3 Les contraintes de liquidité.....	42
1.2.1.4 Les stratégies de financement	43
1.2.2 La technique de la titrisation	45
1.2.2.1 Définition	45
1.2.2.2 Son mécanisme	45
1.2.2.3 les intérêts du cédant « la banque	46
Section 03 : Mise en œuvre de la gestion du risque de liquidité.....	47
1.1 La stratégie de gestion du risque de liquidité	47
1.1.1 Une situation financière saine	47
1.1.2 Diversification des ressources	47
1.1.3. Limiter la transformation	47
1.1.4 Élaboration de scénarios de crise	48
1.1.5 Mise en place d'un plan de secours	48
1.2 Les outils de la gestion du risque de liquidité	48
1.2.1 Le système d'information	48
1.2.1.1 La transmission de l'information	49

1.2.1.2 L'organisation de l'information	50
1.2.2. Le contrôle interne	50
1.2.3 Les rapports de gestion du risque de liquidité	50
1.4 La planification d'urgence	51
Conclusion	52
Chapitre III : Analyse de la position de liquidité du Crédit Populaire d'Algérie	53
Introduction	54
Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil	55
1.1 Historique du CPA	55
1.2 Les missions du CPA	55
1.3 L'organisation du CPA	56
1.5 Présentation de la direction financière.....	56
1.5.1 Aspect relationnel	57
1.5.2 Aspect organisationnel	57
1.5.3 Le Département Trésorerie	57
1.5.3.1 Organisation du Département Trésorerie	57
1.5.3.2 Les missions du Département Trésorerie	58
1.5.3.3 La gestion de la liquidité au sein du Département Trésorerie	58
Section 02 : analyse de la position de liquidité du Crédit Populaire d'Algérie	58
1.1 L'élaboration du profil d'échéances	59
1.1.1 L'analyse des postes de l'actif	59
1.1.1.1 Caisse, Banque Centrale et CCP	59
1.1.1.2 Effets publics et valeurs assimilées	59
1.1.1.3 Créances sur les institutions financières	60
1.1.1.4 Créances sur la clientèle	61
1.1.1.5 Obligations et autres titres à revenu fixe ou variable	62
1.1.1.6 Participations et activités de portefeuille	63
1.1.1.7 Les postes considérés comme stables dans le temps	64
1.1.2 Analyse des postes du passif	64
1.1.2.1 Dettes envers les institutions financières	64
1.1.2.2 Comptes créditeurs de la clientèle	65
1.1.2.3.1 Les dépôts à vue	65
1.1.2.3.2 Les ressources à terme	69

1.1.2.3 Les fonds propres	70
1.1.3 Les autres postes du bilan	71
1.1.3.1 Les autres actifs et passifs	71
1.1.3.2 Les comptes de régularisation	71
1.1.4 Le tableau de profil d'échéances	72
Section 03 : les impasses en liquidité	73
1.1 Les impasses en stocks	73
1.2 Les impasses en flux	74
1.3 Les indicateurs de transformation	76
1.3.1 L'indice de transformation	76
1.3.2 Le coefficient de liquidité	77
1.4 Résultats de l'analyse de la position de liquidité de la banque CPA	78
Conclusion	80
Conclusion générale	81
Bibliographie	83
Liste des tableaux	87
Liste des figures	89
Liste des graphes	91
Liste des Abréviations	93
Annexes	95
Table des matières	97

Résumé

La liquidité bancaire désigne la capacité à financer les actifs de la banque et à rembourser les engagements pris au moment où ces financements et ces remboursements apparaissent.

L'objectif de notre mémoire consiste principalement à répondre à un certain nombre de questions, pour une bonne compréhension de la liquidité bancaire, sa gestion ainsi que de risque de liquidité, en répondant à la question principale : « **Quelle est la position de liquidité du Crédit Populaire d'Algérie ?** ».

Nous avons fait une recherche bibliographique qui nous a permis de cerner notre étude théorique, ensuite, nous avons effectué un stage pratique au niveau de la banque CPA a fin de déterminer sa position de liquidité.

Mots clés : *banque, liquidité bancaire, illiquidité.*

Summary

Bank liquidity refers to the ability to finance the bank's assets and to repay the commitments made when these financings and repayments occur.

The purpose of our brief is mainly to answer a certain number of questions, for a good understanding of the bank liquidity, its management as well as liquidity risk, by answering the main question: « ***What is the liquidity position of the bank Popular Credit of Algeria?*** ».

We did a literature search that allowed us to identify our theoretical study, then we did a practical internship at the CPA bank to determine its liquidity position.

Keywords: *banking, bank liquidity, illiquidity.*